

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption du règlement intérieur	8
II.	Composition de la commission au sein de la commission consultative des marchés de plein air	23
III.	Adhésion à l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)	23
IV.	Avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) en faveur des bailleurs sociaux	24
V.	Groupement de commandes Ville / Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord : marché de restauration et de reliure des actes administratifs et/ou d'état civil et de documents d'archives	25
VI.	Convention de groupement de commandes pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la passation du marché public de restauration municipale et de restauration du CCAS (groupement Ville et C.C.A.S. de Villeneuve d'Ascq) ...	26
VII.	Autorisation de signer les marchés publics	37
VIII.	Autorisation de signer les marchés publics	38
IX.	Marché public d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – Autorisation de recours au dialogue compétitif et au marché global de performance	40
X.	Avance de trésorerie ADELIE Mission Locale	44
XI.	Organismes bénéficiaires d'avances de subventions pour l'exercice 2021	45
XII.	Anticipations de crédits investissement	45
XIII.	Troisième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2020	47
XIV.	Quatrième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2020	48
XV.	Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2020	50
XVI.	Tarification des activités à destination des aînés	55

XVII. Septième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2020 – Aides aux Bourses aux jeunes et Adult'sport.....	58
XVIII. Huitième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année – Aide à l'emploi sportif 2ème, 3ème et 4ème trimestres.....	59
XIX. Subvention d'équipement au profit de l'association des usagers du Centre social du Centre-Ville.....	61
XX. Reversement de crédits aux Centres Sociaux dans le cadre du contrat enfance jeunesse	62
XXI. Rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité.....	62
XXII. Rénovation technique de la salle de sports Molière – Remise gracieuse des pénalités	63
XXIII. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées aux commerces de détail par Monsieur le Maire au titre de l'année 2021 en vertu de l'article L 3132-26 du Code du Travail	63
XXIV. Deuxième affectation des crédits destinés aux LCR et associations diverses au titre de l'année 2020	67
XXV. Affectation d'une subvention à l'association Ascq'in love.....	67
XXVI. Prorogation de la condition résolutoire stipulée aux termes d'acte de vente portant sur divers biens et droits immobiliers situé rue des Vétérans.....	69
XXVII. Acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section MS n°772 située rue de la station	70
XXVIII. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.....	71
XXIX. Actualisation du tableau des effectifs.....	73
XXX. Remise gracieuse	74
XXXI. Participation aux projets collectifs « Fabriques culturelles » en 2020	75
XXXII. Participation de la Ville à la mission d'agent d'ambiance mise en œuvre par le bailleur social 3F NOTRE LOGIS	76
XXXIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la médiation au titre de l'année 2020.....	77
XXXIV. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	78
XXXV. Convention entre la Ville et Lille Métropole Habitat relative à l'entretien du chemin des Vieux Arbres	80
XXXVI. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	81

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 49.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, veuillez prendre place. Merci d'avoir répondu à la convocation pour ce Conseil municipal. Comme vous avez pu le remarquer, j'ai un peu hésité entre convoquer l'ensemble du Conseil, dans la mesure où nous avons entre nous des espacements, même si je ne les ai pas mesurés au centimètre carré, et créer de fait deux catégories de conseillers : ceux qui pouvaient venir et ceux qui ne le pouvaient pas. J'ai fait dire aux groupes que ceux qui ne le souhaitaient pas, qui avaient des craintes, qui avaient des problèmes de santé ou autres pouvaient donner procuration, puisque nous pouvons aller jusqu'à deux par personne, mais que tous ceux qui voulaient venir, pouvaient le faire. Franchement, je ne pense pas que dans cette salle du Conseil, ce soir, il y ait plus de risques que dans les galeries commerciales ou dans d'autres endroits. Donc, merci d'être là.

Avant de faire l'appel, je voudrais, bien entendu, m'associer – et je suppose que vous vous associerez tous ou en grande partie à moi – à l'hommage que mérite Valéry GISCARD D'ESTAING qui nous a quittés. Je ne sais pas s'il est utile de se lever pour faire une minute de silence. Cependant, si vous le souhaitez, nous le ferons. Je voulais dire qu'avec lui, c'est une page importante de l'histoire de la France qui se tourne. Il avait un style de gouvernance qui, à l'époque, était nouveau avec ses avantages, ses inconvénients, faisant suite sous la IV^e et la V^e République au Général DE GAULLE, avec le sien, Georges POMPIDOU, puis François MITTERRAND, Jacques CHIRAC, sans oublier les derniers qui vivent encore. C'est vrai que cela fait partie de notre histoire et il est important que nous, en tant qu'élus locaux représentant des populations, nous nous associons à cette pensée par rapport à ce président.

Personnellement, je n'ai pas eu l'occasion de le fréquenter en tant que Président. Je n'étais pas tout à fait du même bord. Toutefois, je l'ai rencontré assez souvent au Parlement européen lorsqu'il était Député. Il faisait partie de ces personnalités – elles sont suffisamment rares pour le dire – qui, après ou avant d'avoir eu des postes nationaux importants, sont capables d'être des Députés européens de base même s'il ne l'a pas toujours été puisqu'il a présidé un groupe. Il était présent. Je peux vous dire que dans le décompte de ces personnalités de tous bords, pendant les trois mandats que j'y ai faits, on a plus vite fait de compter ceux qui ont le titre et qui ne viennent pas que ceux qui, comme lui ou comme d'autres – comme KOUCHNER par exemple, ou peut-être un petit peu HOLLANDE, apportaient leur contribution. Pour l'avoir rencontré plusieurs fois, il avait son style. Avoir une conversation avec lui n'était pas une chose désagréable. C'était un moment qui avait sa qualité.

Je crois que beaucoup de Françaises et de Français, même ceux qui ne votaient pas pour lui, même ceux qui ont contribué modestement comme moi à le faire battre en 1981, ont une pensée depuis hier soir d'autant plus qu'il est décédé, nous dit-on, des suites du Covid. Je voudrais donc à cette occasion rappeler qu'il s'agit d'une pandémie très sérieuse pour ne pas dire très grave dont nous pourrions, le moment venu, tirer des leçons, des critiques sur le fond comme sur la forme de sa gestion.

Toutefois, ce n'est pas mon problème ce soir. Je voudrais rappeler que d'autres personnalités sont décédées, comme Valéry GISCARD D'ESTAING, des suites de cette maladie : le saxophoniste Manu DIBANGO ; Terrence McNALLY, un des premiers auteurs à succès théâtrales ; le jazzman Ellis MARSALIS ; Luis SEPULVEDA, un écrivain qui avait été en exil sous la dictature de PINOCHET ; le saxophoniste américain Lee KONITZ ; le chef indigène Paulinho PAIAKAN, un des plus ardents défenseurs de la forêt amazonienne qui est mort à 65 ans, il s'était battu pour les autochtones ; le créateur japonais Kenzo TAKADA qui était une légende dans son milieu. Et, en France, lors de la première vague : Patrick DEVEDJIAN, c'est quelqu'un qui a marqué peut-être pas le plus haut sommet mais, c'est une personnalité que j'avais rencontrée, il est très intéressant ; Claude GOASGUEN, Député LR parisien que j'ai aussi eu l'occasion de rencontrer ; le chroniqueur religieux Henri TINCQ ; le franco-sénégalais Pape DIOUF, ancien dirigeant de l'Olympique de Marseille et très récemment Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER, fondateur notamment du magazine L'Expansion.

Et puis, à côté d'eux, à ce jour, si j'en crois les chiffres qui nous sont donnés, il y a 53 816 hommes et femmes décédés du Covid sur un total de cas en France, nous dit-on, de plus de 2 millions. Cinquante-trois mille huit cent seize et d'autres qui ne sont sûrement pas recensés, d'autres citoyennes et citoyens qui vivent encore malgré la guérison avec des séquelles qui durent et qui dureront peut-être des mois. Et puis, il y a tous ceux et toutes celles qui, pour des raisons d'urgence sanitaire dans les hôpitaux, auront retardé, différé ou pas fait des examens, des opérations ou des traitements, ce qui va se traduire par des maladies et pour un certain nombre d'entre eux par des morts prématurées. C'est donc quelque chose de sérieux.

Je lisais les chiffres : pour l'ensemble du monde, nous sommes à plus de 64,8 millions de cas recensés. C'est émouvant tout de même. Nous manions des chiffres mais derrière ceux-ci, il y a des hommes et des femmes, des familles. Il y a 1 492 000 personnes déclarées décédées du Covid. Bien sûr, nous sommes encore loin de la grippe espagnole qui a fait entre 50 et 100 millions de morts en deux ans. Nous n'y sommes pas encore. Cela ne fait pas encore deux ans. Nous ne savons pas où cela va nous mener. Cependant, il y a un siècle, la population était de 1,8 milliard d'habitants. Aujourd'hui, nous sommes 8 milliards.

Je voulais, en introduction, vous appeler ou vous rappeler d'apporter votre contribution en positif ou en effort ou en précaution ; cela dépend de chacun d'entre nous. Nous allons également connaître des périodes pas simples. La vaccination ne sera pas facile à organiser. J'entendais à la radio le Premier ministre dire un certain nombre de choses que je n'ai pas trop comprises. Lors de l'assemblée des Maires avant-hier à la MEL (Métropole européenne de Lille), j'ai dit au Préfet, qui était présent, qu'il fallait que ce soit l'État qui s'occupe des vaccinations. Nous ne pouvons pas faire comme pour les tests. Maintenant, tout le monde les fait dans des conditions pas toujours très claires. J'ai connu à l'époque la vaccination pour le H1N1 qui a beaucoup été critiquée. Nous pouvons dire que les vaccinations qui s'étaient faites à l'espace Concorde étaient bien organisées. La seule chose que je peux dire, à titre personnel, c'est que j'avais reçu une convocation, j'y étais allé, j'avais fait tout

le circuit, j'avais été vacciné et c'est seulement au bout de trois ou quatre passages, en arrivant à la fin, que l'on m'avait dit que ce n'était pas moi qui étais convoqué mais une de mes filles. Comme j'avais reçu la convocation, je pensais que c'était moi et personne ne s'en était rendu compte. J'avais tout de même demandé pourquoi je n'étais pas convoqué. On m'avait expliqué que j'avais été vacciné en 1956 contre la grippe asiatique et que j'étais donc déjà immunisé. De la même manière, mon père, qui avait près de 90 ans à l'époque, avait connu la grippe espagnole sans être malade et n'avait, lui non plus, pas été convoqué. Comme quoi, c'est compliqué. Nous pouvons sur la forme nous inquiéter, critiquer des mesures ou des absences de mesures ou des revirements ou des ceci ou des cela, mais il faut tout de même savoir que lorsque l'on est confronté à un phénomène de cette nature ayant trait au virus... Les virus, ce ne sont pas des bactéries. Il y a des traitements contre les bactéries. Nous n'en avons toujours pas contre la grippe espagnole. Si celle-ci ressortait demain, nous n'aurions pas de vaccin.

Je voulais, à l'occasion de cet hommage Républicain à Valéry GISCARD D'ESTAING, rappeler qu'à côté de ces personnalités, il y a en France plus de 50 000 décès et plusieurs centaines de milliers de personnes qui l'ont eu, qui ont été guéries ou qui traînent des séquelles, des dizaines de milliers qui à cause de cette épidémie vont avoir des difficultés supplémentaires, des familles angoissées, impactées. Puis, derrière la crise, il y a toutes les conséquences en termes économiques, en termes sociaux, toutes ces personnes qui n'ont plus un sou, toutes ces personnes qui sont à la limite du suicide, tous ces étudiant(e)s à la dérive.

Tout cela pour dire que j'espère, ce soir, que nous serons à la hauteur de cette pudeur même lorsque nous discuterons de certaines questions. Je dis tout de suite, pour éviter mes propres dérives que je n'exclus jamais, que je n'interviendrai ni sur le règlement intérieur ni sur les questions. Ce sont les collègues qui interviendront. De plus, nous sommes diffusés sur Internet. J'appelle donc les élus à donner un bon spectacle, une bonne image de nos débats.

Voilà ce que je voulais dire. Si vous le voulez bien, nous allons faire cette minute de silence en hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING.

Les membres du conseil municipal respectent une minute de silence.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais donc maintenant procéder à l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Christian CARNOIS, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, Jean-Michel MOLLE ; Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAËY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR,

Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN.

Absents :

Alexis VLANDAS, excusé donne pouvoir à Benoit TSHISANGA; Lahanissa MADI, excusée donne pouvoir à Sylvain ESTAGER; Florence COLIN, excusée donne pouvoir à Claire MAIRIE; David DIARRA, excusé donne pouvoir à Maryvonne GIRARD; Annick VANNESTE, excusée donne pouvoir à Jean PERLEIN; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Françoise MARTIN; Patrice CARLIER, excusé donne pouvoir à Gérard CAUDRON; Nathalie PICQUOT, excusée donne pouvoir à Saliha KHATIR; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Farid OUKAID; Catherine BOUTTE, excusée donne pouvoir à Antoine MARSZALEK; Romain LECLERCQ, excusé donne pouvoir à Claudine REGULSKI; Violette SALANON, excusée donne pouvoir à Innocent ZONGO.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne vous rappelle pas les conditions de sécurité qui ont été, comme d'habitude, prises pour ce Conseil. Je ne vous rappelle pas non plus les mesures que nous sommes amenés à prendre de distanciation non pas sociale mais physique. Il n'y aura pas de pot ni de buffet pour ces raisons. Chacun fera en sorte, dès la fin du Conseil, de regagner ses pénates sans trop se bousculer dans les couloirs.

Pour ce qui est de l'agenda des manifestations passées et à venir, nous savons bien qu'il est limité par la réalité de la situation.

Rappel des événements passés

- Vendredi 11 septembre : hommage à Salvador ALLENDE, place Allende ;
- Vendredi 25 septembre : journée nationale d'hommage aux Harkis ;
- Mercredi 21 octobre : rassemblement en hommage au professeur PATY.
- Dimanche 1^{er} novembre : dépôt de gerbe en mémoire des Martyrs du Massacre d'Ascq selon des modalités prescrites par le Préfet avec pas plus de six, sept ou huit personnes ;
- Mercredi 11 novembre : même chose pour le 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale au monument aux morts de Flers Bourg ;

Manifestations à venir

- Samedi 5 décembre : journée d'hommage pour les morts au Maghreb avec, là aussi, une limitation du nombre de participants. Honnêtement, j'évite de compter les six autorisés. Lorsque nous sommes huit, je ne dis pas aux deux derniers qui arrivent qu'ils doivent repartir.

Nous avons 36 délibérations à l'ordre du jour dont l'adoption du règlement intérieur, l'attribution des marchés pour la construction du nouveau groupe scolaire Nord pour lequel nous avons finalement obtenu un accord sur les conditions d'achat du terrain à 17 heures cet après-midi grâce à la diligence de Vincent BALEDENT qui a rappelé aux aménageurs de la zone nos légitimes exigences. Il y aura aussi le rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes mais sans télé. Nous passerons cela en janvier ou en février lorsque nous aurons plus de temps pour organiser nos Conseils. Même chose pour le bilan accessibilité universelle 2019.

Deux amendements seront examinés et mis au vote : l'un concerne le règlement intérieur du Conseil et l'autre le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration collective. Je demanderai à Sylvain ESTAGER de présenter les textes et les amendements et de donner son avis. Nous avons également deux questions orales qui seront réparties entre des Adjoints.

Le groupe Naturellement Villeneuve D'Ascq a posé deux amendements relatifs au règlement intérieur et à la charte de formation. Là aussi, ce sera Sylvain ESTAGER qui donnera son avis sur la question avant que nous passions au vote.

Je rappelle que le PV de la séance du 13 octobre a été transmis et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il a été déposé sur table ainsi que l'état de présence des élus aux réunions des commissions. J'ai d'ailleurs dit que les absences de ce soir ne seraient pas comptabilisées en absence ; les élus du Conseil n'apparaîtront pas comme absents au Conseil municipal de ce soir pour les raisons que j'ai expliquées. Il y a également une délibération actualisée sur les marchés suite à la commission d'appel d'offres.

Concernant le secrétaire de séance, il est de coutume de désigner le benjamin du Conseil. Il s'agit, en l'occurrence, d'Antoine MARSZALEK, s'il accepte.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Je dois demander l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

I. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Gérard CAUDRON, Maire

Je passe la parole, pour les raisons que j'ai indiquées, à Sylvain ESTAGER qui a d'ailleurs négocié avec les groupes ce règlement intérieur.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. Merci M. le Maire. Comme vous venez de le dire, le règlement a été travaillé avec les différents groupes du Conseil municipal. Nous devons adopter une révision du règlement dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil municipal. Évidemment, ce règlement consiste à adopter des règles de fonctionnement pour la collectivité et son Conseil dans le respect de la loi et du Code général des collectivités territoriales.

Nous allons vous présenter ce qui est ressorti de la concertation qui a été menée sachant que ce règlement peut encore évoluer et qu'il évoluera sans doute à mesure des avancées et de la vie de ce Conseil. Si nous avons besoin de le faire évoluer, nous le revoterons ; je pense, par exemple, très concrètement, aux modifications qui pourront être apportées suite à la révision de la charte des conseils de quartier. Il s'agit d'une question formelle.

Je tiens à souligner que nous avons travaillé en deux temps : en associant tout d'abord tous les groupes de la majorité. Je remercie Victor BURETTE, Alexis VLANDAS et Jean PERLEIN, qui ont représenté leur groupe respectif, pour le travail qu'ils ont réalisé. Puis, dans un second temps, nous nous sommes réunis à deux reprises avec le groupe Acces et le groupe NVA, avec M. DELECROIX et M. ZONGO, pour échanger sur le règlement sortant et les évolutions qui allaient être proposées.

Globalement – et j'invite ceux qui ont participé à ces réunions à le signifier ou pas –, je pense que les discussions ont été constructives. Nous avons pu expliciter des choses, nous mettre d'accord ou non sur certains points et surtout réfléchir à la mise en œuvre du règlement. Au-delà des déclarations de principe, au-delà des intentions qui sont parfaitement louables, un règlement doit être mis en pratique et il faut intégrer la réalité des faits, la réalité des pratiques qui parfois amènent à modifier ou à ne pas aller jusqu'au bout d'une proposition.

Une proposition de règlement a été remise. Celle-ci intègre les choix qui ont été réalisés par la majorité après ces moments de concertation. Suite à cette proposition qui a été remise en amont du Conseil municipal, nous avons reçu des amendements : un du groupe Acces sur un point qui n'avait pas été, me semble-t-il, discuté lors des réunions. C'est donc parfaitement légitime. Et, de façon plus surprenante – je le dis tout de suite car cela expliquera une partie de ma position – nous avons reçu des amendements qui correspondent à des propositions sur lesquelles nous avons échangé avec les groupes NVA et Acces. Nous pouvions imaginer qu'un accord avait été trouvé et que les éléments d'explication avaient été

donnés et entendus. Nous avons vu revenir les propositions en l'état. Elles vont donc être présentées et j'apporterai, au nom de la majorité, les réponses à ces différents amendements.

Je propose de commencer par l'amendement du groupe Acces.

Fabien DELECROIX, groupe Acces

Bonsoir Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal. Je vais présenter cet amendement pour le groupe Acces. Il concerne l'article n°7 du règlement intérieur à la fin du chapitre 1er. Il est relatif aux questions des citoyens. Nous considérons que ces questions peuvent intéresser tous les membres du Conseil municipal. Avec cet amendement, nous souhaitons revenir sur la possibilité qui est donnée aux citoyens de poser des questions écrites au Maire en vue d'une réponse en séance du Conseil municipal. Nous considérons que cette possibilité pour tout citoyen de poser des questions est la bienvenue et démocratique, la condition étant, tel que mentionné dans l'article initialement écrit, que ce soit des questions portant sur l'intérêt communal. Cependant, dès lors que ces questions sont d'intérêt communal, il nous semble dommage de proposer de les adresser uniquement au maire et non à l'ensemble du conseil municipal.

En effet, nous pensons que ce qui relève de l'intérêt municipal est susceptible d'intéresser l'ensemble des membres du conseil municipal. Aujourd'hui en mairie et en mairies de quartier, il existe des boîtes qui permettent d'adresser une question au maire ou un adjoint de secteur. Dans une optique de vitalité démocratique, il semblerait intéressant qu'il en soient installées avec indication « Poser une question d'intérêt communal au conseil municipal » et de même sur le site de la mairie.

C'est l'esprit de cet amendement de proposer aux citoyens mais aussi aux instances de participation citoyenne, aux associations mais aussi à des groupes de citoyens, de poser ces questions à l'ensemble du conseil municipal et d'inciter cette démarche.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci, Pour être tout à fait franc, il a fallu relire plusieurs fois les propositions de modifications que vous avez portées tant elles nous semblaient correspondre à ce qui existait déjà alors. Au final, ce que vous proposez comme modification ne fait que préciser par écrit ce qui existe déjà dans les faits. C'est ce que nous vous avons dit. Il n'y a donc pas lieu, dans l'esprit, de s'opposer à la chose si vous considérez qu'il faut rajouter les quelques points que vous voulez voir préciser dans le règlement. On est parfaitement dans l'esprit de ce qui était déjà indiqué, à notre sens, dans le règlement sortant. Donc, si cela précise les choses, après tout, pourquoi pas. Surtout, cela existait déjà dans la pratique donc, il n'y a pas d'opposition de principe et nous proposons d'adopter cette précision sur l'existant.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cet amendement que je fais voter... Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous voterons l'amendement. D'ailleurs, cette proposition a déjà été formulée par le groupe Acces pendant les réunions dites de concertation donc, nous voterons l'amendement.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien, je le mets aux voix. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Adopté.

L'amendement du groupe Acces est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je l'ai déjà appliqué ce soir puisque j'ai donné à deux Adjoints le soin de répondre aux questions et aux amendements. Pourtant, je n'avais pas lu l'amendement. Ensuite.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ensuite, nous pouvons passer aux amendements déposés par le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je peux peut-être présenter l'esprit global des six amendements ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous pouvez les présenter en vrac, si vous le voulez.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui, je demande l'autorisation de prendre la parole pour préciser à la fois l'esprit et les six amendements que nous avons déposés. Je l'ai ? OK. Super.

Nous avons effectivement eu deux réunions de concertation : une à laquelle M. ZONGO et moi avons participé et une seconde au cours de laquelle M. ZONGO représentait notre groupe ; réunions au cours desquelles nous avons fait un certain nombre de propositions. Finalement, les amendements ne reflètent que les six propositions qui n'ont pas été retenues et que nous avons donc formulées lors de chacune de ces réunions.

L'esprit de ces amendements reflète le constat que nous avons fait lorsque nous nous sommes retrouvés le 5 juillet 2020 et qui consistait à dire qu'il y avait moins d'un électeur sur trois à Villeneuve d'Ascq qui avait voté lors des dernières élections municipales. Lors de ma déclaration au nom du groupe, j'avais dit que la démocratie avait une extinction de voix. J'avais également déclaré que le mandat qui se profile, donc notre mandat collectif, devait s'atteler à revigorer la démocratie et qu'il était même l'heure de la libérer. J'avais dit que nous avions là un rendez-vous historique.

Vous-même, M. le Maire, vous me répondiez lors de ce même Conseil municipal de juillet que nous avions effectivement une responsabilité citoyenne dans la démocratie participative. Vous rajoutiez que les conseils de quartier étaient aussi de l'ordre de la démocratie participative. Tous ces propos sont, bien sûr, au PV du Conseil municipal de juillet. Vous parliez effectivement du règlement intérieur en disant : « *Nous nous appuyons aujourd'hui encore sur le règlement intérieur – et c'était bien naturel –. Il faudra le revoir pour préciser un certain nombre de choses y compris ce qui figure dans la charte à savoir que les gens qui sont élus viennent et participent et peut-être prévoir des sanctions.* ». Je ne vais pas développer l'ensemble de vos propos. Je vous disais à ce moment-là : chiche.

L'objet qui nous a animés lors de notre participation à ces deux réunions de règlement intérieur consistait à demander comment nous pouvions faire pour inscrire dans le règlement intérieur le fait de redonner de la voix à notre démocratie locale et d'impliquer plus et mieux les Villeneuvois et de reconnaître également plus et mieux les instances locales démocratiques, certes consultatives, que sont les conseils de quartier.

Ne soyez donc pas surpris, M. ESTAGER, par ces amendements qui sont ni plus ni moins que la reprise – c'est vrai – des propositions que nous avons faites lors de la première puis de la seconde réunion. Comme aucune n'a été adoptée, il nous semblait important d'en faire état ce soir. Je me suis permis d'envoyer à M. le Maire, bien entendu, mais aussi à l'ensemble des conseillers municipaux, le contenu de ces amendements. Je ne vais donc pas forcément les lire. Je voulais tout simplement vous en expliquer l'esprit même si je sais qu'il y aura un vote à un moment. Je vous remercie.

Le premier amendement concerne l'article 15. Il propose d'organiser quand la situation sanitaire s'impose la participation des élus en présentiel réduit et en visioconférence pour les séances du Conseil municipal et les commissions, ce qui a, un temps d'ailleurs, été envisagé pour notre séance de ce soir.

Exposé des motifs : le débat démocratique doit se poursuivre tout en assurant la protection des élus. Voilà pour le premier amendement.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Comme vous le constatez, la situation sanitaire s'impose et nous avons un débat démocratique. Pourquoi n'avons-nous pas souhaité l'inscrire ? Parce que le règlement est un cadre général et que dans la situation actuelle qui est la nôtre, nous avons des règles exceptionnelles qui sont édictées par l'État, par la Préfecture et que le règlement ici viendrait, s'il précisait les choses de cette façon, imposer un cadre qui compliquerait les choses et qui pourrait être contradictoire avec celui que la Préfecture nous demande de mettre en œuvre. Nous choisissons donc dans ce règlement de ne pas faire référence à une situation exceptionnelle qui n'a pas vocation à devenir une situation ordinaire, normale.

Si d'aventure – et nous espérons que cela ne sera pas le cas – nous devons avoir une situation sanitaire aussi problématique que nous la connaissons pendant des

années, il faudrait évidemment modifier les règlements. Toutefois, ce serait quelque part au législateur de le faire et nous aurions sans doute dans nos règlements une évolution du Code général des collectivités territoriales qui serait à appliquer.

C'est pour cette raison que nous avons préféré ne pas reprendre cette proposition et prendre acte du fonctionnement qui est le nôtre aujourd'hui. Par exemple, nous savons que la visio est un sujet d'évolution du fonctionnement des Conseils municipaux. Nous y venons. Nous y viendrons. Nous commençons ce soir par une première diffusion. Il y a une question de moyens. Il y a une question de choix de fonctionnement. Évidemment, si nous le mettions dans le règlement dès aujourd'hui, cela imposerait la chose dès le prochain Conseil municipal. Le Maire s'est déjà exprimé là-dessus. Une évolution est en cours et elle aura lieu pendant ce mandat.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter se manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Merci.

Le premier amendement du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq est rejeté (les 4 élus du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ayant voté pour, les 7 élus du groupe ACCES s'étant abstenus, les autres élus présents et représentés ayant votés contre).

Gérard CAUDRON, Maire

Ensuite, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci. C'est un peu la suite. C'est toujours sur l'article 15. Il est stipulé que lorsqu'elles sont publiques, les séances peuvent être retransmises par des moyens de communication audiovisuelle. Nous proposons de remplacer par « *Lorsqu'elles sont publiques, les séances sont retransmises par des moyens de communication audiovisuelle.* ».

Exposé des motifs : redonner de la voix à la démocratie villeneuvoise, impliquer plus et mieux les Villeneuvois et faciliter l'accès aux séances du Conseil municipal donc permettre aux Villeneuvois de suivre plus facilement nos débats démocratiques.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Comme évoqué précédemment, vous avez aujourd'hui une séance qui est retransmise. Nous avons vocation à réfléchir ensemble sur la façon dont évoluera le dispositif. Aujourd'hui, nous proposons d'en rester sur le fait que les séances peuvent être retransmises. Nous ne nous imposons pas une contrainte supplémentaire faute d'avoir défini de façon claire et fiable la pérennité dans le temps du dispositif.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets donc cet amendement aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Le deuxième amendement du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq est rejeté (les 11 élus des groupes Naturellement Villeneuve d'Ascq et ACCES ayant votés pour, les autres élus présents et représentés ayant votés contre).

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne sais pas : est-ce que vous avez limité le temps de parole dans le règlement intérieur comme dans toutes les collectivités ? Il faudra revoir cela le jour où nous diffusons si nous ne voulons pas avoir des Conseils qui durent des heures. C'est quelque chose que nous examinerons. Nous ferons déjà le bilan. Je pense qu'il faudra que nous nous revoyions pour voir un peu cela. Je ne sais pas comment nous pourrions mesurer l'audience de la retransmission de ce soir. A priori, je suis pour à condition que cela ne soit pas une juxtaposition de discours mais un vrai débat. Il faut donc que nous en précisions les conditions. Je suis d'accord pour que nous revoyions cette question le moment venu. Nous retransmettons un débat mais pas des interventions de campagne électorale.

De plus, cela suppose que nous améliorons nos moyens en la matière car ce n'est pas si simple en termes de fonctionnement. Nous travaillons un peu à flux tendu. Toutefois, je suis pour sur le principe. Sylvain, tu feras un point sur ce point précis avec les présidents de groupe pour voir un peu d'après les informations que vous aurez eu les uns et les autres de l'expérience de ce soir.

Ensuite, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous passons à l'article 17 qui concerne les motions et les vœux. L'amendement propose de compléter l'article comme suit : « *Si une motion et/ou un vœu – nous n'avons pas fait la différence mais peu importe – est déposé dans un délai de moins de 10 jours avant la séance du Conseil municipal, il sera procédé avant l'examen à un vote sur le caractère d'urgence dudit vœu ou de ladite motion.* »

Exposé des motifs : procéder à un vote préalable sur l'urgence c'est permettre d'agir et de réagir à une actualité.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est quel amendement ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est l'article 17. Je ne les ai peut-être pas déposés dans l'ordre des articles.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous en avez tout de même sauté un sur les indemnités.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Non, c'est l'article 32. Je me suis permis de lire les amendements dans l'ordre des articles.

Gérard CAUDRON, Maire

OK. Je l'avais avant sur ma fiche. Donc là, vous dites...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je n'ai pas oublié celui-là. C'est sur l'article 17. C'est sur les motions et les vœux. Je me suis dit qu'il était peut-être mieux de suivre l'ordre des articles. Mais, je peux faire l'article 32.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous pouvons répondre puisque vous l'avez présenté. Sur le caractère d'urgence d'une motion, dans la pratique, vous savez que nous en discutons et qu'elle est reçue ou non en fonction de la nature et de l'objet de la motion déposée. Pourquoi nous ne voulons pas ? Je redis ce qui a été exposé dans les groupes de travail. Quand on vote sur l'urgence d'une motion, les collectivités, qui ont adopté la pratique et ce règlement, constatent toutes une réalité à savoir que le vote sur l'urgence se transforme en un vote sur la motion car dans la présentation de l'urgence et la justification de celle-ci, celui ou celle qui défend la motion se met à l'exposer de fait. Vous pouvez le constater au Conseil régional où il y avait la pratique qui a été très largement utilisée de ces votes sur l'urgence et où celui ou celle qui porte la motion et défend l'urgence en profite pour exposer le motif de la motion. De fait, cela revient à porter une motion indépendamment de l'urgence ou non. C'est pour cette raison que nous ne procédons pas à une inscription de la chose dans le règlement et que nous souhaitons rester dans la souplesse du dispositif actuel qui, régulièrement, nous conduit à présenter et à débattre d'une motion quand l'urgence est reconnue par la majorité et qu'elle nous semble sincère.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. Je mets aux voix. Qui vote pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

Le troisième amendement du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq est rejeté (les 4 élus du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ayant voté pour, les autres élus présents et représentés ayant votés contre).

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je peux ?

Gérard CAUDRON, Maire

Oui.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous sommes sur l'article 32. Il est prévu que : « *En cas de non-effectivité des fonctions, les indemnités pourront être modulées dans des conditions définies par l'article L.2123-24-2 voire suspendues en cas d'absence totale d'exercice effectif.* ». Nous proposons de remplacer par « *Au cours d'un semestre, une série continue de trois absences en Conseil municipal non valablement justifiées conduit à une réduction de l'indemnité versée de 30 % du montant net mensuel* ». Nous proposons même de détailler ce qui pourrait être valablement justifié : représentant officiel à une autre manifestation, réunion le même jour d'une autre collectivité où siège le conseiller municipal, congé maternité, maladie, impérieuse nécessité professionnelle, modification du calendrier dans le mois précédent.

Exposé des motifs : comme dans d'autres collectivités, être clair et précis.

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est le débat le plus complexe et le plus dangereux sur la réalité à la fois de l'intention et de son implication. Vous vous rappelez que lors du mandat précédent, nous avons suspendu des indemnités quand nous avons constaté de fait que certains conseillers municipaux avaient déserté le Conseil. Indépendamment du règlement, nous l'avons mis en œuvre en prenant d'ailleurs le risque d'être attaqués. Toutefois, il est important d'envoyer le message, aussi bien aux citoyens qu'à l'ensemble du Conseil, qu'un mandat, c'est sérieux, qu'un mandat, ça s'honore et que travailler, c'est la moindre des choses.

Le problème de ce que vous exposez Mme BARISEAU – et nous reprenons les débats que nous avons eus il y a six ans –, c'est que vous prétendez être claire et précise dans la justification de l'amendement mais c'est tout le contraire que vous exposez. Je vais prendre deux exemples.

D'abord, vous proposez de poser qu'une absence n'est pas valablement justifiée. Vous avez une liste d'exemples qui interpelle :

- réunion le même jour dans une collectivité. Ça, nous pourrions le démontrer encore faudrait-il démontrer que la personne va à cette réunion ;
- congé maternité. Vous oubliez au passage les congés paternités. Nous sommes en 2020, c'est important de le préciser ;
- maladie ;
- impérieuse nécessité professionnelle.

Vous ne pouvez pas être plus floue que cela. C'est quoi une maladie qui justifierait

de ne pas venir en Conseil ? Comment la définissez-vous ? Une impérieuse nécessité professionnelle : moi, tous les jours, j'ai d'impérieuses nécessités professionnelles qui pourraient justifier de ne pas venir ici. Et, si vous prenez chacune de ces propositions dans le sens large, vous permettez à un conseiller de justifier de n'être jamais là. Je pense que les conseillers municipaux qui avaient été sanctionnés par ce Conseil dans le mandat précédent auraient pu s'appuyer là-dessus pour dire je veux que mes indemnités soient versées parce que je peux précisément justifier, à travers ces exemples, du fait de mon absence. C'est donc le premier problème qui nous invite à ne pas retenir la chose.

De la même façon, je précise que vous partez d'un principe qu'un travail d'élue en Conseil municipal s'appréhende en fonction de sa présence lors du Conseil municipal. En réalité, le travail d'un élu municipal ne peut pas être évalué uniquement en Conseil municipal. Cela commence par le travail quotidien sur le terrain – c'est une définition beaucoup plus large –, le travail en commission. Vous savez très bien – et c'est pour cette raison que je le souligne – qu'il est tout à fait anormal que vous n'ayez pas siégé dans une commission thématique lors du mandat précédent et que vous ayez reproduit la chose lors de ce mandat. Douze ans élue et 12 ans en n'étant dans aucune commission thématique, est-ce que c'est sérieux ? Est-ce que cela justifierait de prélever les indemnités ? Nous pourrions en débattre.

La chose que vous proposez ici est dans le déclaratif, n'est absolument pas applicable et paradoxalement en viendrait à renforcer les arguments proposés par un élu absentéiste. C'est pour cette raison que nous l'avons refusée. Je rappelle que l'expérience démontre que nous pouvons sanctionner un élu qui ne travaille pas. Nous l'avons fait dans le précédent Conseil municipal. C'est loin d'être le cas de nombreuses collectivités.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets cet amendement aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Fabien DELECROIX, groupe Acces

Est-il possible d'intervenir ?

Gérard CAUDRON, Maire

Oui.

Fabien DELECROIX, groupe Acces

Merci. Je voulais simplement expliquer notre position. Effectivement, sur le principe, nous avons eu une bonne discussion sur le sujet en groupe de travail. Je pense qu'il y avait un accord entre les participants à cette réunion pour dire que nous tenions au principe. Cependant, la mise en œuvre proposée dans cet amendement ne convient pas car il est, effectivement, assez compliqué d'en proposer une qui convienne. Nous nous en sommes rendu compte. Cette mise en œuvre laisse effectivement pas mal

de problèmes encore. Pour autant, nous avons tout de même envie, à terme, d'arriver à avoir quelque chose de plus précis, dans un règlement, que le principe uniquement. Peut-être que cela figurera dans une des versions à venir du règlement.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vu ce que vient de proposer notre collègue des Verts et si on s'engage à faire un mini-groupe de travail sur ce sujet, nous retirons l'amendement.

Fabien DELECROIX, groupe Acces

Je précise que je ne suis pas des Verts.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Qu'est-ce que j'ai dit ? Le groupe Acces. Enfin, bref.

Gérard CAUDRON, Maire

Si vous faites un intergroupe, ne vous gênez pas.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Suite à la proposition, si nous refaisons un groupe de travail pour préciser l'article 32, à ce moment-là, je retire l'amendement et nous nous revoyons pour préciser cet article-là.

Gérard CAUDRON, Maire

Si j'ai bien compris l'intervention de Sylvain ESTAGER, il s'agit de poser la vraie question qui est : qu'est-ce que le travail d'un élu ? Il est certain que quand, comme la dernière fois, deux élus ne viennent à aucun Conseil, il n'y a pas photo. Vous proposez trois en suivant mais si, parallèlement, vous avez des élus qui sont inscrits dans des commissions qui ne viennent pas de la durée du mandat ; j'ai eu le cas sur deux mandats, je ne vais pas citer de nom : lors du premier mandat, un membre de votre groupe est venu une fois et lors du deuxième, il n'est jamais venu. Il faut que nous tirions bien cela au clair et bien insister sur le fait que le travail en commission est aussi important que celui en Conseil et même parfois plus important car nous avons le temps d'aller dans le détail, tout comme le travail au conseil d'administration du CCAS est important même si la presse n'est pas là. Le travail y est important et cela permet d'avancer la réflexion.

Pour cet article comme pour les autres, Sylvain ESTAGER l'a dit au début, c'est évolutif. Nous y reviendrons. Ce n'est pas bloqué pour un mandat. Lorsque nous aurons des propositions plus précises qui prendront en compte l'ensemble du travail

d'un élu, nous en rediscuterons et nous pourrons remettre au vote un amendement.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Le problème, c'est que je ne peux pas redéposer un amendement si le règlement intérieur ne revient pas en délibération. Donc, est-ce que vous acceptez de refaire un groupe de travail début janvier sur ce sujet, auquel cas nous retirons l'amendement pour l'instant, ou pas ? Si c'est non, nous maintenons l'amendement. Si c'est oui, nous retirons l'amendement.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je propose que vous mainteniez votre amendement. Les deux suivants que vous allez défendre vont nous donner l'occasion d'expliquer que nous allons reprendre le règlement, sans doute dans l'année qui vient, suite à la réforme de la démocratie participative et des conseils de quartier en particulier. À cette occasion, nous pourrons refaire le débat sur le présentisme ou l'absentisme sachant que ce que vous nous proposez de faire, c'est de reprendre le débat que nous avons eu dans le mois écoulé. Il n'est pas concluant pour vous. Nous vous avons expliqué pourquoi votre position nous semble très déclamatoire et très déconnectée de la réalité.

Je vous propose de maintenir votre amendement et que nous procédions au vote.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous maintenez votre amendement ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Dès l'instant où on nous refuse l'idée de...

Gérard CAUDRON, Maire

Ah non, nous ne refusons pas ! Nous vous disons que nous allons en rediscuter dans les deux ou trois mois qui viennent. Je ne prends pas d'engagement sur des calendriers pour les prochains Conseils vu tout ce qui nous attend et ce que l'on va nous annoncer. Je ne vais pas dire en janvier... Je ne sais pas. Nous ne savons même pas comment nous allons faire les vœux. Nous ne savons pas si nous allons faire un Conseil ou pas en janvier. Nous savons qu'il y en a un de prévu en février. Je ne vais pas prendre ce type d'engagement.

Comme l'a dit très clairement Sylvain ESTAGER, il y aura matière à rediscuter d'amendements sur le règlement intérieur. Dans le groupe qui discutera des amendements, si quelqu'un revient sur cette question-là, cela sera revu de fait.

Encore une fois, j'attire moi aussi votre attention sur le fait que nous comprenons

bien ce que cela veut dire mais nous comprenons aussi que lorsque l'on veut commencer à lister les choses, on crée plus de problèmes qu'on en résout. On donne plus de raisons de justifier d'une absence que de raisons de sanctionner des gens qui ne font pas leur boulot. Je peux vous dire que nous avons l'expérience même d'un point de vue professionnel dans la gestion des personnels. Vous savez nous avons précisé ceux qui peuvent ou qui ne doivent pas venir travailler pendant ces périodes de confinement. Je peux vous dire qu'une fois que les choses ont bien été précisées lors du deuxième confinement par rapport au premier, cela a été plus compliqué à gérer et ce n'est pas automatiquement plus juste.

Nous le reverrons nécessairement mais je ne prends pas d'engagement en termes de date ni de modalités. Si vous n'arrivez pas avec quelque chose de plus acceptable en la matière, vous aurez la même réponse qu'aujourd'hui, donc vous pouvez très bien le mettre à voter aujourd'hui.

Je mets donc cet amendement aux voix. Qui est avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Abstention ? Avis contraire ?

Le quatrième amendement du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq est rejeté (les 4 élus du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ayant voté pour, les 7 élus du groupe ACCES s'étant abstenus, les autres élus présents et représentés ayant votés contre).

.

Gérard CAUDRON, Maire

En plus, je ne comprends jamais que des gens veuillent être élus et ne viennent pas. Lorsque l'on est au conseil municipal, à part la personne elle-même et sa famille, il n'y a personne qui le sait. Personne. Si ce n'est pas pour faire quelque chose, cela ne sert à rien. Vous savez, c'est pareil dans tous les domaines : il y a des personnes qui aiment être sur une liste. J'ai connu cela au Parlement européen où, comme je l'évoquais tout à l'heure, des gens sont là une fois sur cinq et encore.

Amendement suivant.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Les deux derniers amendements déposés par notre groupe concernent l'article 39. Dans le premier, il est proposé de compléter l'article 39 comme suit : « *Sur des délibérations liées à des projets d'urbanisme, d'aménagement d'un quartier, l'avis du conseil de quartier concerné sera indiqué dans la délibération.* ».

Exposé des motifs : les conseils de quartier doivent être reconnus dans leur rôle consultatif et leur avis porté à la connaissance des élus municipaux.

Je vais peut-être enchaîner avec l'autre ? Oui ? D'accord.

Le dernier amendement concerne donc toujours l'article 39 et propose que soit écrit : « *Un bilan d'activité des conseils de quartier sera présenté annuellement en Conseil*

municipal. ».

Exposé des motifs : l'action des conseils de quartier, instance consultative et démocratique, doit être reconnue, partagée et mise en valeur au sein du Conseil municipal au même titre, par exemple, que le conseil des jeunes dont le bilan annuel est précisé à l'article 40 du projet du règlement intérieur.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Comme évoqué en réunion, il n'y a pas de contradiction de notre part sur l'esprit de ces deux amendements, notamment sur leur finalité. Il y a cependant un premier problème sur celui qui vise à exposer l'avis des conseils de quartier sur les délibérations portant sur un projet d'aménagement : nous ne sommes pas maîtres des calendriers des conseils de quartier. Nous n'avons pas la main. Ils ont une forme de souveraineté dans leur fonctionnement. Or, vous savez qu'il arrive très régulièrement que l'on doive réunir en urgence une commission et délibérer rapidement par rapport à tout un tas de problèmes juridiques liés à l'aménagement et que nous ne pouvons pas imposer aux conseils de quartier de se réunir dans la même temporalité. Donc, le simple fait de l'inscrire pourrait poser un problème efficient par rapport à la réalité pratique et au cadre juridique qui préside évidemment à toute logique d'aménagement.

Concernant le deuxième amendement : faut-il que les conseils de quartier présentent un bilan annuellement un peu comme le fait le conseil des jeunes en sachant que les conseils de quartier sont plus nombreux ? C'est une réflexion à avoir et qui est la bienvenue.

Toutefois, pour ces deux amendements, sachant que pour le premier il y avait une opposition technique, nous vous proposons, comme nous l'avons dit en propos liminaire, de reprendre le règlement au moment où nous allons débattre de l'évolution de la démocratie participative, des différentes évolutions par rapport à ce qui existe et ce qui va être créé. Toutes ces évolutions auront forcément une incidence sur le règlement et c'est à ce moment que nous débattrons de la chose et que nous retiendrons ou non ce type de propositions. Donc, pour l'instant, nous vous proposons de ne pas les retenir et nous en reparlerons au moment opportun.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets aux voix. Vous les maintenez ? Bon. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Les cinquième et sixième amendements du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq sont rejetés (les 4 élus du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ayant voté pour, les 7 élus du groupe ACCES s'étant abstenus, les autres élus présents et représentés ayant votés contre).

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il vous en reste un Mme BARISEAU. Il vous reste l'article 6.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Il porte sur la charte de la formation. Nous votons en même temps le règlement intérieur et la charte ? Ah, pardon. Excusez-moi. Il concerne donc la charte de la formation. L'article 6 nous pose un petit peu problème. Nous proposons de supprimer dans les priorités définies « *élu sollicitant une formation dans le cadre de sa délégation* ».

Exposé des motifs : chaque élu du Conseil municipal légitimement élu doit bénéficier équitablement des mêmes droits qu'il soit membre de l'exécutif, titulaire d'une délégation ou non. Je rajouterais même qu'il me semble que ceux qui ont le plus besoin de formation et qui devraient donc avoir un accès prioritaire sont les nouveaux élus. Je serai prête à amender l'amendement en disant « *les nouveaux élus qu'ils soient attributaires d'une délégation ou non* ».

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense qu'il n'y a pas de problème à ne pas réduire cela à ceux qui ont une délégation. Après, il est inutile de préciser qui est nouveau et qui ne l'est pas. Tout élu a le droit, qu'il soit titulaire d'une délégation, qu'il soit nouveau ou non.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui mais c'est écrit dans l'article 6, donc je propose de le modifier.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous n'en avons pas débattu en groupe de travail. Pour être bien clair, en relisant l'article 6, suite à la proposition que vous nous avez transmise, comme vient de le dire M. le Maire, il n'y a pas d'opposition dans l'esprit. Attention, lisez bien l'article 6, il y a une priorité qui est donnée dans l'ordre suivant : les élus ayant exprimé une demande avant le 1^{er} janvier, les élus dont la formation est dispensée etc. Évidemment, il n'y a pas de priorité à donner à ceux qui ont une délégation. Les deux premiers chefs de priorité vont dans ce sens.

Pour être bien clair et aller dans le sens de ce que vous demandez et qui nécessite peut-être une précision, je propose non pas de reprendre votre formulation d'amendement mais plutôt de reprendre l'exposé des motifs en propos liminaires juste avant « *compte tenu des contraintes financières* » afin de bien préciser que chaque élu du Conseil municipal bénéficie des mêmes droits. C'est votre exposé des motifs qui me semble le plus explicite. Nous l'indiquons directement et nous aboutissons au résultat que, je pense, vous escomptez.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Si je comprends bien, nous rajoutons en préambule de l'article 6 l'exposé des motifs de l'amendement mais on ne supprime pas « élu sollicitant une formation ».

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est ça mais en le reformatisant un petit peu. *Propos hors micro.*

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous pouvez ouvrir votre micro car je n'entends pas bien ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Chaque élu du conseil municipal bénéficie équitablement des mêmes droits.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

De ce fait, je retire l'amendement.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Il n'y a donc pas de vote. Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les amendements ?

J'avais une délibération portant sur la composition de la commission consultative des marchés. Je vous ai demandé de la reporter...

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Excusez-moi, nous n'avons pas voté le règlement intérieur, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah oui, c'est vrai ! Ah, si vous n'étiez pas là !

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Mais oui, vous voyez ! Est-ce que je peux faire une explication de vote ?

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets aux voix le règlement intérieur ainsi libellé et modifié à la marge par certains éléments des amendements. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous voulions un vote différencié car nous adoptons la charte de la formation mais

nous nous abstenons sur le règlement intérieur, eu égard au fait que nos propositions n'ont pas été intégrées. Je ne sais pas si nous pouvons faire un vote différencié. En fait, la charte n'est pas soumise au vote. C'est ça ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

La charte n'est pas soumise au vote. C'est juste une annexe du règlement.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents et des représentés, les 4 élus du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq s'étant abstenus.

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES DE PLEIN AIR

Gérard CAUDRON, Maire

Nous pouvons donc en arriver à la commission consultative des marchés. Je vous demande de la reporter parce que la profession souhaite cinq représentants. Il faut donc que nous la modifiions en conséquence pour garder les mêmes équilibres quand ils nous auront donné leurs représentants.

La délibération est reportée.

III. ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (AFCCRE)

Gérard CAUDRON, Maire

A un moment où nous souhaitons mieux connaître l'Europe et nous y investir un petit peu plus, je vous ai proposé d'adhérer à cette association qui est plurielle, si je puis dire, à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine. Elle donne également lieu à de possibles formations d'élus.

Est-ce qu'il y a des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB) EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un deuxième avenant. La convention a été signée en 2017. Nous avons fait un premier avenant pour y intégrer les 97 logements qui étaient boulevard Van-Gogh mais qui sont pris en compte dans les quartiers prioritaires. Ceux-ci appartenaient à ICF et ont été achetés par l'INA3F.

Le deuxième avenant a pour but de prolonger la convention jusqu'en 2022 et d'intégrer les 3F qui ont fusionné avec Notre Logis. Vous avez toutes les choses qu'il faut faire évidemment car il ne s'agit pas, pour les bailleurs, d'avoir un abattement mais ils doivent aussi donner quelque chose en retour. Vous avez quelques exemples. Je peux vous en donner d'autres. Je pense que la commission 1 a reçu la synthèse des choses qui ont été faites. Cela concerne tous les quartiers prioritaires de la ville. Nous en avons plusieurs puisque nous avons Pont-de-Bois-Vétérans et Résidence-Poste-Terroir. J'allais dire Brigode car j'ai tellement l'habitude de dire Annappes-Poste-Brigode pour les conseils de quartier mais Brigode n'est pas en quartier prioritaire, mon cher Vincent. Vous avez toutes les listes.

Je vous avais parlé en commission de plantations. C'est sûr que cette année, il n'y a pas eu grand-chose de fait à ce niveau puisqu'il y a eu, comme vous le savez, un confinement. De plus, nous avons aussi des travaux au Pont-de-Bois ; je parle du Pont-de-Bois car c'est le quartier que je connais le mieux.

Je peux vous donner ce qui va se faire à partir du printemps pour les abords des bailleurs et de l'îlot 6 notamment puisque la réhabilitation de Basoche et Blason est terminée. Vous avez une conception et construction de jardinières pour la plantation d'herbes aromatiques et de petits fruits et légumes dont l'utilisation pourra être reprise par les habitants à leur domicile. C'est en cours. C'est la maison de quartier Jacques-Brel qui pilote cela avec le service espace vert et développement durable, la GUSPE et les bailleurs.

La réappropriation des espaces verts délaissés du quartier avec plantations florales et carrés potagers pour notamment l'îlot 6 et l'îlot 4 et LMH quand la réhabilitation sera terminée.

Ensuite, nous avons la création de mobiliers urbains design destinés à la mise en culture des bacs potagers sur le quartier et chez les habitants.

L'élaboration et la mise en culture d'un jardin potager ouvert et partagé. J'ai oublié de vous dire que l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) participe également à beaucoup de choses qui sont faites et vont être faites. Je vous l'avais

dit quand nous nous sommes vus. L'AFEV n'est pas un bailleur mais une association.

J'ajouterai également que les bailleurs sociaux que nous avons sur le quartier du Pont-de-Bois sont aussi très présents lorsque nous faisons les goûters de Noël. Je vous parle du Pont-de-Bois mais cela se fait également à la Résidence et la Poste et au Terroir. Cette année, il n'y a pas de goûters de Noël car je ne peux pas mettre 260 personnes notamment avec des enfants dans une salle. Toutefois, nous avons tout de même décidé de garder l'esprit de Noël sur le Pont-de-Bois en conservant les cadeaux pour les enfants qui sont dans différentes structures. Nous allons donc leur offrir comme nous le faisons au goûter de Noël mais par tranche horaire à la maison de quartier Jacques-Brel de façon à ce qu'elle ne soit pas trop embouteillée car celle-ci est petite. Je pense que cela va se faire aussi à la Résidence. Je ne peux pas vous parler de la maison des Genêts.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci Maryvonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE / CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD : MARCHE DE RESTAURATION ET DE RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit bien du marché de restauration et de reliure et non pas de reliure tout court ; c'est un système différent.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est une délibération très technique. Nous passons par le Centre de gestion comme de très nombreuses communes tout simplement parce que le traitement des archives et des actes administratifs qui doivent être conservés a beaucoup évolué et il n'y a plus beaucoup de communes qui conservent ce dispositif en régie propre. Nous rejoignons un groupement de commandes pour optimiser les moyens et faire les choses comme elles se doivent d'être faites.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A LA PASSATION DU MARCHE PUBLIC DE RESTAURATION MUNICIPALE ET DE RESTAURATION DU CCAS (GROUPEMENT VILLE ET C.C.A.S. DE VILLENEUVE D'ASCQ)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vais juste préciser les choses d'un point de vue marché puis Claire MAIRIE dira quelques mots sur l'esprit qui préside et qui va accompagner cette réflexion lourde et cette mise en œuvre du nouveau marché. Vous savez que le marché qui va être révisé est la finalité à long terme de la restauration municipale. Nous avons des ambitions très claires qui ont été posées. Claire MAIRIE va les rappeler. Ici, nous intégrons dans ce marché le CCAS au prorata de la répartition des marchés respectifs pour lancer une AMO, une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de me désigner avec Claire MAIRIE au sein de la commission qui va gérer cela.

Comme nous l'avons déjà expliqué, il s'agit d'un dossier emblématique. Derrière la restauration municipale, il y a toute une série d'enjeux sociétaux, toute une philosophie, toute une éducation à penser et à mettre en œuvre. Nous allons évidemment rendre compte de la chose à mesure que le dossier évolue. C'est quelque chose d'assez complexe.

Ici, nous vous proposons de lancer le marché pour l'AMO. Nous aurons l'occasion d'en reparler à de multiples reprises, j'imagine. Je précise que nous aurons un amendement proposé par le groupe Accés.

Je propose de donner la parole à Claire MAIRIE qui va préciser l'esprit de la chose et nous en reparlerons après.

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Avec 3 700 repas par jour – actuellement, avec la crise sanitaire, nous sommes plutôt à 3 400 – la restauration scolaire représente la plus grosse part de ce marché groupé de la restauration municipale et de la restauration du CCAS. À ces repas s'ajoutent ceux de la petite enfance que ce soient les jardins d'enfants ou les crèches, ceux de l'enfance au niveau des CAL (centres d'accueil et de loisirs) et des centres. Au niveau du CCAS, il s'agit du portage de repas à domicile, de l'EHPAD du Moulin d'Ascq et de l'accueil de jour de La Ménie.

Parmi les nombreux critères qui seront à trancher, nous retrouvons bien sûr la part du bio, des produits locaux, le fait de favoriser les circuits courts. Malheureusement, à ce jour, augmenter la part du bio de manière trop importante, c'est prendre également le risque d'aller chercher des produits à l'autre bout du monde et

d'augmenter ainsi l'empreinte carbone. La difficulté sera donc de trouver le meilleur compromis possible entre approvisionnements bios et approvisionnements locaux. Pour autant, le marché se devra, comme c'est déjà le cas actuellement, de proposer des produits de qualité.

Cependant, le développement durable, ce n'est pas seulement l'environnement. Le social y a également toute sa place. Sur ce plan, ce marché se devra donc d'être dans la continuité du précédent à savoir qu'il devra permettre à un maximum d'enfants d'avoir accès à quatre repas de qualité par semaine voire cinq avec le CAL. Il ne faut pas oublier qu'un enfant sur quatre mange à la cantine au tarif le plus bas c'est-à-dire à 0,72 €. La Ville a fait le choix d'un nombre important de tranches tarifaires qui sont actuellement au nombre de 30 afin de lisser les effets de seuil. Mais, elle a également fait le choix de proposer des tarifs à moins d'un euro pour les deux premières tranches des enfants villeneuvois et pour la première tranche des enfants non villeneuvois afin que le prix de la cantine ne soit un frein pour aucun enfant.

Le choix de recourir à une AMO s'explique ainsi par la nécessité d'avoir accès à une expertise dans le choix de certains critères, par la poursuite de la mise en place de la loi EGalim et par l'importance de connaître ce qui se fait dans d'autres collectivités et qui pourrait ou pas être transposé à Villeneuve d'Ascq.

Enfin, ce marché se voudra être un marché de transition notamment d'un point de vue environnemental. L'AMO pourra là aussi nous permettre de définir et de mettre en œuvre les prérequis à une alimentation encore plus qualitative et bio si possible et plus locale que ce soit au niveau communal mais également au niveau de la MEL.

Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez un amendement ?

Fabien DELECROIX, groupe Acces

Oui, c'est Eva KOVACOVA qui va le présenter.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Merci. M. le Maire, chers collègues, je vais vous présenter notre amendement. Puis, après les échanges et le vote sur cet amendement, j'aurais encore une petite intervention.

Nous saluons l'acte de la majorité qui consiste à se doter d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour préparer ce nouveau marché de restauration municipale et du CCAS. Une telle mission était absente auparavant, comme vous l'avez expliqué. Nous sommes d'accord sur le fait que cette délibération ouvre une étape très importante et que le cœur du sujet est la mise en œuvre de deux politiques municipales vitales : la restauration collective et l'agriculture locale.

Nous sommes ici face à des enjeux écologiques, sanitaires et sociaux ainsi que démocratiques inédits : la santé de nos enfants, de nos aînés, de tous les

bénéficiaires de ces repas dont il est question ici au fond, la santé également des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité à Villeneuve d'Ascq impactée par l'agriculture. La liste est longue et je pense que vous êtes conscients de l'ampleur de ces enjeux. En tout cas, vos présentations en témoignent ainsi que les débats qui ont été menés lors de la dernière commission thématique des finances.

Ainsi par cet amendement, nous vous proposons de formaliser l'idée d'une création d'une commission spécifique. Celle-ci a été débattue lors de cette même commission. Je pense que je n'ai pas besoin de relire notre proposition. La commission thématique a permis de mettre en lumière le fait que ces ambitions sont partagées entre la majorité et le groupe Acces, de même que la volonté de mener des échanges sur la faisabilité d'une régie municipale, par exemple, pour la gestion de ces restaurations sans présager des résultats des débats plus larges sur l'agriculture urbaine et municipale.

Par ailleurs, la proposition a été faite d'instituer cette commission spéciale par M. Sylvain ESTAGER. Il a également proposé de la composer des élus volontaires issus des commissions thématiques 1 et 5 ainsi que des CAO (commissions d'appel d'offres) de la Ville et du CCAS.

Nous proposons donc de rajouter après le paragraphe 7, un paragraphe supplémentaire qui formalise la mise en place de cette commission spécifique.

Je pense que j'ai dit l'essentiel.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous vouliez aussi faire une déclaration plus générale.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Je souhaite la faire après, si vous le voulez bien.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Comme vous l'avez rappelé, nous avons déjà eu des échanges sur la question. Ce n'est pas la peine de faire semblant, il y a une vraie convergence, je pense, entre le groupe de la majorité et le vôtre sur les ambitions partagées par ces questions. Effectivement, il y a toute une série de paramètres extrêmement importants. Claire MAIRIE l'a rappelé, nous sommes sur des enjeux d'agriculture biologique, de modèles agricoles à repenser, de modèles éducatifs (faire de la restauration, du temps alimentaire de véritables temps éducatifs), d'ouverture culturelle et de mise en œuvre d'une réponse face à l'urgence écologique. Nous sommes aussi sur une dimension sociale ; Claire MAIRIE a insisté dessus car nous avons une spécificité à Villeneuve d'Ascq, un savoir-faire et une réalité effective de la chose avec des taux de fréquentation très élevés et des politiques tarifaires qui sont à la fois parmi les plus abordables, avec les tarifs les moins chers de France, mais aussi parmi les plus élevés car nous assumons la solidarité. Lorsque l'on est dans la tranche 1, on bénéficie d'une solidarité. Quand on est dans la tranche 30, on participe à la

solidarité. Nous assumons parfaitement cela. Nous avons donc une convergence là-dessus.

Pourquoi je dis cela ? Parce que nous avons proposé de faire une commission élargie mais cela va finalement au-delà de ce que vous proposez. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur notre volonté mais aussi sur la vôtre. Oui, nous allons faire un groupe de travail, une commission élargie à la commission 1 et à la commission 5 mais en réalité, tous les élus du Conseil qui veulent y participer pourront le faire. Nous n'allons pas limiter. Nous avons pris l'exemple de ces deux commissions parce qu'a priori, ce sont les deux concernées mais nous savons aussi que la répartition des élus dans les différentes commissions répond à des logiques de quotas. Donc, tous ceux qui veulent y participer peuvent venir.

Nous proposons de ne pas retenir votre amendement parce que l'engagement est clair : nous répondons très clairement à votre demande mais dans quelque chose qui ressemble à une commission élargie – nous l'avons appelée comme cela mais nous pouvons également dire atelier, groupe de travail – autant qu'il le faudra comme nous le faisons avec différents collectifs depuis de nombreuses années. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec l'esprit de ce que vous avez proposé mais nous ne sommes pas d'accord sur la finalisation et la formalisation d'une commission qui serait identifiée et qui, de ce fait, nous imposeraient des cadres juridiques qui sont ceux d'une commission identifiée et décidée par le Conseil municipal.

Nous proposons donc d'aller un peu au-delà et de ne pas nous corseter avec le cadre d'une commission identifiée. Toutefois, je vous confirme que l'esprit est exactement celui que vous avez défendu : faire participer, pouvoir débattre de toutes ces questions. D'ailleurs, nous verrons très vite que sur ces enjeux qui sont posés dans la commande qui va être la nôtre auprès de l'AMO et auprès de l'expertise des services municipaux, nous allons toucher à d'autres domaines : le social, l'agriculture urbaine à l'échelle locale et métropolitaine, la ville nourricière. Il y a fort à parier que cet atelier, que cette commission élargie, que ce groupe de travail – on l'appelle comme on veut – aura vocation à se ramifier et à s'étendre sur des domaines divers et variés qui vont se rapporter à ce travail premier sur la restauration municipale.

Pour être très concret, je propose de ne pas retenir l'amendement tout en partageant sa finalité et son esprit et en vous disant que son équivalent sera créé avec encore plus de marge.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Nous voyons que nous allons dans le même sens. Néanmoins, pourquoi ne pas inscrire malgré tout dans la délibération la mise en place de cette instance élargie – nous ne sommes pas obligés de dire commission – sur ces deux thématiques ? Vous avez parlé de ramifications. Je pense que le sujet est déjà assez conséquent et il y aura, me semble-t-il, d'autres instances qui répondront aux besoins des débats ramifiés.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de maintenir l'amendement tel que nous l'avons écrit avec les commissions 1 et 5. Je salue la proposition que cela soit ouvert à tous

les élus volontaires. Cela me paraît être le mieux. Cependant, il faudrait tout de même l'inscrire dans la délibération.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Pour bien nous mettre d'accord, c'est l'appellation « commission spécifique » qui, de par ce qu'elle induit, peut nous limiter. Si vous voulez que nous ajoutions une phrase en disant qu'un groupe de travail, qui rassemble l'ensemble des élus du Conseil municipal, les membres de la CAO et du CCAS, se mettra en place, il n'y a aucun souci pour ce faire. Dans ce cas-là, nous libérons les champs du possible.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Propos hors micro. (...) La restauration publique et l'agriculture urbaine.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous pouvons lui donner un petit nom, cela pourrait être sympathique.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

C'est super.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Si c'est super, allons-y.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Cela nous convient. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Propos hors micro. (...) Qui dit agriculture urbaine dit parler de ville nourricière ou de quelque chose de plus large car la nourriture, ce n'est pas que l'agriculture. Il faut donc trouver une formule qui reprend un esprit qui nous est commun mais ne parlez pas d'agriculture urbaine car c'est plus restrictif. Cela veut dire que tout ce que nous faisons comme expérimentations (en jardins partagés, en aide au jardinage chez les gens, en matière de jardins familiaux) serait exclu car ce n'est pas de l'agriculture mais du nourricier.

Il n'empêche que la problématique sur toutes les terres agricoles que Villeneuve d'Ascq s'est donné la force de conserver est d'avoir un conventionnement. Nous sommes en train d'y travailler avec nos services car cela ne peut pas être un bail. Ce ne peut être qu'une convention avec les agriculteurs qui vont utiliser ces terres soit municipales soit de la Métropole européenne. Pour cela, il faudrait convaincre cette dernière et ce n'est pas si simple pour l'avoir déjà essayé pendant des années et des années. Il faut un conventionnement des terres agricoles publiques pour qu'à la fois les produits cultivés et la manière de les produire soient clairement dans la convention qui conditionne le fait de louer des terres à des agriculteurs.

Je l'ai dit lors du dernier Conseil, nous avons une expérience arrive : un agriculteur de la Ville, M. HARDY, libère une partie des terres municipales et il nous avait proposé un agriculteur qui, au départ, voulait faire un élevage de volailles. Lorsque j'entends parler d'élevage, je me méfie de ce qu'il y a derrière en termes d'usage. La réponse qui leur a été faite est que, pour l'instant, nous sommes en stand-by. Lorsque nous aurons élaboré, au sein du Conseil, un cahier des charges répondant à cet objectif, nous le proposerons à tous les partenaires, à M. LEPLAT s'il le veut et à d'autres y compris à des partenaires associatifs qui sont à la recherche de lieux pour cultiver certains produits alimentaires. Ensuite, selon une commission qu'il faudra aussi, ad hoc, mettre en place nous attribuerons la culture de ces terres à celui qui nous semblera correspondre le mieux, s'il a adhéré à cette convention.

Je répète tout de même que ce n'est pas si simple car nous sommes sur des terres qui ont été expropriées il y a plus de 50 ans pour urbaniser dans le cadre de la ville nouvelle. Elles ne l'ont pas été de notre volonté. C'est le cas en particulier du Héron ou du secteur entre la rue Kléber et Ascq qui sont les deux gros paquets de 100 ha à peu près. Cependant, elles ont été expropriées c'est-à-dire que nous ne pouvons pas refaire un bail rural classique. Je dirais même que si un ancien propriétaire prétendait attaquer l'expropriation en disant que le but de celle-ci n'a pas été réalisé et s'il réclamait à nouveau ses terres, nous serions un petit peu mal en la matière. Il faut donc que nous inventions une gestion de ces terrains qui sont publics, qui ont un statut différent des terres agricoles privées pour qu'ils ne soient pas loués n'importe comment à n'importe qui, comme cela a été trop souvent le cas ; il faut dire les choses très clairement.

Nous avons là un cas précis qui nous oblige à aller vite. Les élus qui sont en charge, que ce soit André LAURENT dans ses fonctions ou Vincent BALEDENT dans la mesure où il gère un peu le foncier, l'urbanisme dans la Ville, travaillent avec les services pour faire une proposition de convention et la discuter afin de voir si elle est assez ou trop en tenant compte également de l'esprit agricole. Si nous voulons que cela dépasse le cadre de Villeneuve d'Ascq, nous devons également avoir l'accord de la MEL. Je rencontre bientôt M. LEGRAND qui a cette responsabilité et je vais lui tenir exactement le même langage. Il n'est pas question pour nous de ne pas tenir compte des cultures à faire, de leurs rotations pour maintenir les terres en l'état. Autant sur les produits qui empoisonnent les gens, il n'y a pas de discussion. Mais, il y a des contraintes agricoles qui font qu'il n'est pas possible de faire tout le temps la même chose au même endroit. Donc, il faut tenir compte du monde agricole.

Il est vrai que je suis toujours en contact avec M. HARDY, qui a été coordinateur du conseil de quartier du secteur de la Cousinerie et du secteur où il a sa ferme et il a des responsabilités dans le monde agricole, afin que nous sortions une convention qui soit applicable, pas uniquement chez nous mais aussi dans toute la MEL pour, après, la faire délibérer. Je me battraï pour cela quand nous aurons les documents. Je ne sais pas si nous aurons une majorité mais je me battraï pour que cette convention soit applicable à tout le monde à la MEL.

Par ailleurs, cela s'appliquera lorsqu'il y aura des renouvellements car l'imposer à ceux qui sont déjà là me semble un petit peu compliqué. Dans la discussion, nous

examinerons tous. Il y aura peut-être des formules intermédiaires pour amener ceux qui sont déjà cultivateurs sur place à évoluer dans leur mode de fonctionnement. Il y aura donc un groupe de travail ad hoc aussi pour associer l'ensemble du Conseil sur cette question.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je voudrais juste m'étonner. Nous n'allons pas faire les débats métropolitains ici mais la MEL a déjà adopté lors du mandat précédant une délibération portant sur la création de baux ruraux environnementaux qui, justement, conditionne la location des terres appartenant à la MEL à certaines pratiques agricoles avec différents niveaux d'exigence, etc. Là, vous parlez d'une autre convention. Encore une fois, nous n'allons pas refaire les débats métropolitains ici mais l'outil existe déjà. Visiblement, ce n'est pas tant la MEL qui traîne des pieds pour le mettre en œuvre que la Chambre d'agriculture. Cela pose donc plutôt la question des relations que la MEL entretient avec la Chambre d'agriculture.

Je comprends tout à fait qu'il faut travailler avec les agriculteurs. C'est normal. Ceci dit, je pense qu'il faut aussi rappeler que lorsqu'il s'agit de terres publiques, il est normal qu'il y ait des exigences sociétales en matière de santé, en matière de qualité d'alimentation, en matière de circuits courts, etc. et il faut que les agriculteurs qui cultivent ces terres les entendent.

Je pense que nous sommes à peu près d'accord sur le fond. Cependant, je tenais tout de même à rappeler que l'outil existe et que, pour l'instant, il n'a pas encore été utilisé et nous pouvons nous poser la question de savoir pourquoi.

Gérard CAUDRON, Maire

Il est bien évident que dans notre travail, nous allons tenir compte de cet outil. Cependant, personnellement, il ne me semble pas suffisamment opérationnel. Nous aurons donc l'occasion de voir pourquoi. Nous demandons à nos services de partir de cet outil mais notre spécificité villeneuvoise va tout de même au-delà, en matière agricole, de l'esprit dominant à la MEL pour des tas de raisons. La MEL est un grand ensemble très rural. Ce matin, j'étais à la gendarmerie qui nous rappelait que sur 95 communes, il y en a 45 qui sont en zone gendarmerie. Cela n'a rien à voir avec ça mais cela veut dire que ce sont des communes rurales. Cela veut dire que le poids de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) – il faut dire les choses comme elles sont – est extrêmement important, compréhensible, légitime ; on ne peut pas être pour la démocratie et considérer que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec nous n'ont pas le droit de s'exprimer et de défendre leur bout de gras.

La spécificité villeneuvoise est d'avoir tout de même le plus de terres agricoles publiques de toute la MEL. Nous allons bien entendu partir de là. Si nous nous apercevons, entre nous, que c'est suffisant à condition de, pourquoi pas mais je n'y crois pas trop, qu'il faut compléter, j'y crois davantage, qu'il faut être plus exigeant, je le souhaiterais car – je ne vais pas rabâcher ce que je ne cesse de rabâcher – les jours d'après ne peuvent pas être les jours d'avant. Dans ce domaine, il faut donc

aller plus loin que ce que nous avons pu faire dans les discussions sur les produits bios ou les produits de proximité dans les restaurants scolaires. Tant que nous ne recultiverons pas dans cet esprit dans nos métropoles des surfaces suffisantes, nous ne trouverons pas les produits.

J'entends bien ce que vous dites. Nous allons le prendre en compte avec André LAURENT qui a déjà beaucoup travaillé et aussi Vincent BALEDENT, au niveau du PLU (Plan local d'urbanisme) Nous avons fait toute une série dans le cadre des modifications. Vous êtes un personnage important à la MEL. Vous avez également entendu tout ce qui s'est dit en la matière. Dans le courrier que j'ai envoyé à M. VERCAMER, nous avons mis le paquet. Je ne suis pas rentré dans le détail des aménagements à la marge que l'on peut faire dans tel ou tel cadre puis attendre deux ou trois ans. J'ai posé toutes les problématiques qu'il y a et après l'administration dans sa plénitude nous répondra ça, ça peut se traiter là et ça, ça doit se traiter là. Mais, toutes les problématiques foncières du PLU aujourd'hui, pas parce que l'on a changé de Maire ou parce que celui-ci a changé d'avis mais parce qu'on a changé de temps, il faut vraiment les inscrire. Cela ne sera pas forcément retenu dans la discussion sur le PLU.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Je pense que nous nous sommes mis d'accord sur l'amendement. J'avais ensuite une courte intervention.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez-y, allez-y. Vous me demandez la parole et je vous la donne.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Merci beaucoup M. le Maire. Dans ma présentation, j'ai un peu effleuré un enjeu important qui est celui de la démocratie participative. Les politiques publiques de la restauration collective et de l'agriculture au sein de la Ville et toutes les activités qui y ont trait comme les jardins collectifs sont d'un intérêt général majeur. En cohérence avec la politique municipale en faveur de la démocratie participative, nous les élus du groupe Acces pour Villeneuve d'Ascq estimons incontournable d'inclure les citoyennes et les citoyens et les forces vives de notre ville dans la construction des mesures dans ces deux politiques locales majeures. Un comité consultatif pour la restauration publique et l'agriculture urbaine pourrait être cet espace de concertation. Il pourrait être composé d'élus, de représentants de parents d'élèves ainsi que des élèves eux-mêmes, de représentants des usagers du CCAS, de représentants d'associations, de professionnels du monde agricole, des experts de la biodiversité. Les résultats des travaux des élus pourraient y être présentés et débattus. Les apports et les avis de tous ses membres seraient considérés afin d'éclairer et de nourrir les décisions du Conseil municipal.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'être bien en amont de l'élaboration de ces politiques. Saisissons-la. C'est le moment d'inclure des citoyens et des citoyennes dans le processus. En plus de l'importance qu'elle doit être menée en amont, pour

bien la faire, la concertation demande du temps. Aujourd'hui, nous avons cette chance d'avoir le temps à condition de la saisir dans les semaines qui viennent et d'envisager la création d'un tel comité.

Nous vous soumettons donc cette proposition aujourd'hui. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Moi, je veux bien créer toutes ces commissions dans quelques semaines. Cependant, nous nous sommes interrogés au début sur les réunions du Conseil municipal en visio.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

De l'envisager. De le préparer.

Gérard CAUDRON, Maire

Voyons dans quelle situation nous serons au mois de janvier. Je voulais le rappeler. Je l'ai dit au début indirectement par rapport à nos débats. Nous sommes dans une situation épidémique dont personne ne peut dire que nous en voyons véritablement le bout donc, lancer des comités de ceci ou des commissions de cela alors que les conseils de parents ont du mal à se réunir, que les conseils de quartier ne se réunissent pas, que la plupart des associations ne peuvent pas faire leurs assemblées générales... Je le dis, et de temps en temps, je m'énerve même si j'ai tort, à des citoyens lorsqu'ils rouspètent quand leur caniveau n'est pas nettoyé que nous ne pouvons pas à la fois entendre à longueur de journée le ministre de la Santé, le Premier ministre, le Président de la République nous dire que nous devons rester chez nous, faire du télétravail, que la situation est difficile et après dire que l'arbre qui devait être taillé n'a pas été taillé, que l'arbre qui devait être planté n'a pas été planté, que la commission que nous aurions dû faire ne s'est pas réunie. Je vous en prie, nous ferons le point en janvier : soit nous serons en sortie de crise, soit comme l'a dit le ministre de la Santé – mais comme c'est un ancien Socialiste, il peut dire n'importe quoi – nous aurons une troisième vague.

Intervention hors micro d'un élu.

Moi aussi, sauf que la différence, c'est que je suis resté Socialiste ; c'est le Parti socialiste qui ne l'est plus. C'est une affaire d'interprétation.

Plaisanterie mise à part, il est vrai que nous ne savons pas. Qui peut dire quelle sera la situation ? À Noël, on sait à peu près, mais au nouvel an, on ne sait pas. Donc, essayons de ne pas avoir un cerveau coupé en deux en disant que nous sommes dans la crise et faire comme s'il n'y avait rien. Nous verrons au mois de janvier ce qui pourra être mis en place.

Nous sommes d'accord sur les objectifs et moi, je suis pressé en la matière. Vous voulez associer des gens mais, encore faut-il qu'ils puissent venir, qu'ils n'aient pas peur de venir à des réunions. Il faut tout de même savoir que nous en sommes là. Moi qui suis en contact avec les gens, je peux vous dire que le deuxième

confinement est beaucoup plus difficile à vivre que le premier pour des tas de raisons et notamment pour une qui m'anime aussi et qui fait que je ne me sens pas bien : lors du premier confinement, nous nous sommes dit que c'était deux mois de congés payés puis que l'été allait venir et que nous allions partir en vacances. Aujourd'hui, nous ne savons plus ce qu'il y aura au bout. Non seulement nous sommes en hiver mais nous ne savons plus ce qu'il y a au bout. Il y a des gens qui ont perdu des sous, qui ne mangent pas. Dans le commerce, il y a des gens qui n'ont plus rien à manger. Nous en sommes là. Il y a une angoisse.

Je veux bien que des commissions soient créées. Nous sommes d'accord. De toute façon, cela fait partie des solutions pour sortir de la crise mais attendons de savoir dans quelles conditions nous pourrions mettre tout cela en œuvre. Si c'est pour réunir ce type de structure en visioconférence, je vous dis non. Il faut que les gens puissent se parler et on ne parle pas à des caméras ; on dit ce que l'on pense mais on ne parle pas. On voit bien maintenant dans les émissions de télé à jets continus, comme j'aime à les appeler, qu'il y a une différence entre ceux qui sont autour de la table et ceux que nous voyons apparaître dans des écrans.

Donc, nous allons le faire dès que possible parce que nous n'avons pas le choix, c'est prioritaire. Tout ce que nous n'engagerons pas dès la sortie des contraintes actuelles, nous l'oublierons et nous continuerons à vivre comme avant jusqu'au moment où cela nous retombera sur le nez. Et moi, je n'ai pas envie que nous fassions cela. Je prends donc l'engagement mais attendons de voir dans quelles conditions nous pourrions faire cela.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Je vous remercie, M. le Maire et je pense que nous partageons votre énervement qui est justifié. Nous sommes tous énervés voire en colère face à ce qui nous arrive. Nous demandions non pas de réunir ce comité dans les semaines qui viennent mais de l'envisager c'est-à-dire de réfléchir à la façon dont nous allons le faire pour le faire bien. Nous sommes heureux d'être d'accord sur cette finalité. Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

En complément des échanges qui ont eu lieu, je voudrais simplement évoquer la méthode éprouvée lors du précédent marché qui a déjà commencé à être mise en œuvre avec évidemment les limites liées à la gestion sanitaire.

Il est des sujets qui sont des sujets d'appropriation maximale par la sphère citoyenne. L'alimentation, la restauration municipale, tous les parents veulent avoir un œil dessus. Dans tous les conseils d'école, le sujet va être proposé par la Ville. C'est un moyen de faire remonter toute une série de remarques, de doléances et de disséminer, de semer sur l'ensemble du territoire des petits groupes de parents qui travaillent ensemble et qui nous feront remonter. Nous l'avons fait lors du précédent mandat sur le précédent marché.

Nous l'avons d'ailleurs fait à l'occasion d'un autre sujet majeur qui avait été très complexe à gérer qui était celui des rythmes scolaires. Si je fais référence aux

rythmes scolaires, c'est justement pour illustrer un peu ce que disait tout à l'heure Pauline SEGARD sur la volonté politique qui est structurée par des choix, par des idéologies, que nous assumons parfois, par des volontés très clairement affichées et l'intégration des remontées de terrain qui est parfois très complexe à saisir. Très concrètement – et Françoise MARTIN en garde encore un souvenir attendri, j'imagine – sur les rythmes scolaires, nous étions très clairement favorables pour des raisons éducatives, en ayant concerté un maximum, à la semaine de quatre jours et demi et nous le sommes toujours. Nous avons eu des remontées de terrain qui étaient globalement défavorables à la chose et nous avons assumé de faire un choix politique impopulaire à l'époque parce qu'il faut être capable d'entendre, de conjuguer et de faire des choix in fine.

Effectivement, il faut multiplier les espaces d'échange pour avoir une appréhension fine des attentes sociétales tout en les conditionnant à une volonté très claire que nous partageons sur le modèle auquel nous voulons aboutir. Cependant, aujourd'hui, nous avons, par exemple, déjà commencé à travailler avec le collectif Ensemble pour le climat. Nous les avons reçus avec quelques élus il y a un mois, un mois et demi. Leur première demande portait sur le marché de restauration scolaire en disant que nous avions une opportunité de travailler sur des ambitions fortes que nous partageons sur l'urgence écologique. Vous connaissez ce collectif. Vous avez parmi votre collectif des gens qui y figurent et c'est une bonne chose. C'est une série de ramifications qui s'ouvrent sur le monde militant, sur le monde associatif, sur la sphère citoyenne.

C'est en multipliant ces temps-là que nous allons réussir à entendre ce que demandent les gens mais aussi à le conjuguer avec les ambitions qui sont les nôtres et les contraintes qui, in fine, arrivent. Je me souviens d'une doléance qui était revenue de façon très claire par les collectifs citoyens que nous avons reçus sur le précédent marché et qui portait sur la tarification. Beaucoup de gens se mobilisaient en faveur d'une agriculture avec davantage de bio par exemple, nous disaient qu'à la cantine de Villeneuve d'Ascq, on ne paye pas assez cher. Était ressortie l'idée que c'était peut-être bien de faire participer les gens à hauteur de 1,50 € car cela permettrait d'alimenter davantage. Nous avons bloqué cette idée-là en disant : vous nous la proposez mais, manifestement, vous n'appartenez pas à la sphère sociale, qui est aussi une cible de la restauration municipale, des gens pour qui payer 1,50 € est simplement inenvisageable parce que vous les excluez. C'est ce que rappelait tout à l'heure très bien Claire MAIRIE en vous disant que le repas à 0,72 € concerne un enfant sur quatre. Et, dans ce repas, l'importance d'avoir, par exemple, de la viande, parce que chez soi, il y a des parents élèves qui ne sont pas, hélas, en mesure d'en fournir tous les jours, est une priorité. Cela fait partie des éléments très complexes à avoir.

Je le répète une fois encore : nous sommes d'accord sur la philosophie « entendre au maximum » mais à un moment, exactement comme il est compliqué de dire qu'il faut faire évoluer le modèle agricole et se frotter à la Chambre d'agriculture qui n'est pas des plus progressistes sur les modèles à mettre en œuvre en général et surtout dans le Nord - Pas-de-Calais, il faudra être capable de récolter tout cela, de le

mutualiser dans le diagnostic. L'objet de l'atelier, du groupe de travail élargi, sera bien de confronter les avis et, à un moment, de faire des choix qui seront parfaitement assumés au regard des ambitions qui sont les nôtres et que, je crois, nous partageons.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous votons quoi là ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je ne sais plus. La délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous votons la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a toute une série de marchés. Le premier évoqué ici est un marché formel. Il s'agit du marché subséquent à l'accord-cadre d'achat de gaz. Nous avons déjà pris la délibération en amont le 10 septembre dernier. Il s'agit ici d'informer simplement sur le fait que c'est EDF qui a décroché le marché subséquent n° 3 afférant à l'accord-cadre pour un montant de 603 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le marché suivant porte sur la création du nouveau groupe scolaire Jean-Jaurès. Vous avez ici un élément majeur de réalisation d'investissement qui aura lieu sur ce mandat. Nous voulions le présenter plus en détail mais, aujourd'hui, il n'y a pas de projection possible. Nous trouverons donc un autre temps pour le présenter au Conseil et mettre en lumière les choix qui ont été faits et présenter ce futur groupe scolaire Jean-Jaurès. Pour autant, il nous faut passer la délibération parce que nous sommes sur un projet extrêmement contraint, extrêmement serré dans le calendrier et donc vous allez trouver ici la totalité des lots liés à ce marché. Il s'agit de 13 lots pour un montant global d'environ 9 millions euros. Je répète que nous le présenterons quand nous aurons une diffusion possible d'illustrations qui annonceront ce que sera ce futur groupe scolaire Jean-Jaurès.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

L'achat de matériel et d'outillage. Vous savez – ou vous ne savez pas d'ailleurs – que nous avons encore beaucoup de choses qui sont réalisées dans le cadre d'une régie municipale. Il s'agit ici d'équiper en conséquence, à travers une douzaine de lots, nos agents, notre régie en mono ou multi-attributaire sur toute une série de matériels et de matériaux pour réaliser les travaux et les faire réaliser par cette régie. Il s'agit d'un accord-cadre qui est renouvelable trois fois.

Gérard CAUDRON, Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le marché de service de télésurveillance et d'intervention a été scindé cette année en deux lots pour deux choses : à la fois optimiser la mise en concurrence avec un marché sur la télésurveillance des bâtiments communaux puis un deuxième sur l'intervention. Quand il y a un signalement d'intrusion, par exemple, qui est fait dans une salle de sport, une entreprise intervient pour aller voir ce qui se passe. Vous avez les deux sociétés qui ont été choisies par la CAO à l'unanimité à la fois sur l'intervention et sur la télésurveillance.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

VIII. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le marché suivant porte sur l'acquisition de livres, CD, vinyles, DVD par la médiathèque. Il mérite un petit point rapide pour illustrer la stratégie qui est la nôtre au niveau des marchés. Vous pourriez être surpris par l'importance de l'allotissement. Nous multiplions les lots pour une raison bien simple : cela permet de faire concourir efficacement et de faire décrocher des marchés par des petites structures indépendantes aussi bien en termes de productions littéraires que de productions musicales. Cela permet à ces petites structures de répondre régulièrement dans des groupements de commandes. Vous en trouvez une illustration à travers d'abord les entreprises qui ont été sélectionnées. Nous trouvons

ici des librairies indépendantes spécialisées dans la littérature jeunesse, d'autres dans la BD ; je ne les citerai pas mais vous les connaissez si vous êtes adeptes du genre. Il y en a d'autres dans les arts du spectacle ou dans les combats sociétaux. Vous retrouvez la traduction de ce choix de marché très fin dans les collections disponibles à la médiathèque de Villeneuve d'Ascq.

C'est l'occasion d'inviter tous ceux qui ne la fréquentent pas à aller voir sur place la qualité de ce qui est proposé à la fois dans la diversité, dans l'ouverture culturelle, et d'observer les gens qui la fréquentent. Évidemment, la période de la crise sanitaire induit une crise culturelle et sociale importante parce que c'est quand même quelque chose d'assez rare d'aller voir des gens se documenter, lire la presse sur place ou autres, se cultiver. C'est ouvert à l'ensemble du monde villeneuvois aussi bien les habitants que les scolaires, les étudiants. Il y a un travail qualitatif, au-delà de ce que les chiffres démontrent en termes de quantitatif, de cette médiathèque qui est absolument remarquable.

Je profite de ce marché pour saluer l'ensemble des agents qui sélectionnent, qui travaillent, qui cherchent à optimiser les choses et qui jouent aussi un rôle de conseil très important parce qu'il faut savoir que quand nous sommes passés à l'automatisation des réservations et des prises en charge et du rendu des ouvrages empruntés, nous n'avons pas diminué le personnel sur place en sachant justement, que le fait de le conserver, alors que, pour être très concret, la technique permettait de diminuer les frais de personnel, permettait d'augmenter la qualité de vie, la qualité fine du travail, du diagnostic et d'accompagnement des usagers. Vous avez en plus de la qualité des collections proposées, un véritable conseil sur place, donc c'est l'occasion – car nous ne le faisons pas assez – de saluer le rôle remarquable au sein de la Ville et dans son facteur d'intégration, d'ouverture culturelle, sociale, de cet équipement qu'est la médiathèque de Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le nettoyage des abords du stade Pierre-Mauroy. Il s'agit d'une délibération formelle qui ne prête pas à des commentaires particuliers. Nous le faisons au prorata du territoire communal concerné : deux tiers Villeneuve d'Ascq, un tiers Lezennes. Je vais ici simplement mentionner que nous avons recours à des structures d'insertion parce que, là aussi, c'est une politique sociale qui revient régulièrement dans le débat et que nous portons, que nous assumons pleinement. Vous connaissez ce marché qui a aussi recueilli l'unanimité de la CAO.

Gérard CAUDRON, Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vêtements de travail et équipements de protection individuelle. Tout est dans le titre. Ça rejoint la question des équipements en matériel pour la régie. C'est pour nos agents.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le dernier marché, si je ne m'abuse, est celui concernant la signalétique commerciale et publique. Nous avons eu des échanges intéressants en CAO. Vous savez que la Ville choisit de porter une signalétique à la fois discrète et efficace. Aujourd'hui, nous la renouvelons sur le modèle global de la signalétique que vous connaissez avec les lattes qui sont déjà installées. Il y aura sans doute une évolution qui se fera avec une différenciation de couleur par rapport aux commerces et aux équipements municipaux, de façon à les rendre plus visibles tout en discrets dans le paysage. Nous avons évoqué le fait que la question de la couleur, des choix à faire, pourrait se rediscuter en aval du marché car cela ne modifiera pas les résultats de l'appel d'offres.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Le marché est adopté à l'unanimité.

IX. MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE RECOURS AU DIALOGUE COMPETITIF ET AU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

J'enchaîne sur un gros dossier qui va nous occuper qui est le marché public d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux. Très gros dossier. Nous avons eu d'ailleurs – je le signale d'emblée – un oubli en commission puisque cette délibération n'y a pas été présentée. C'était un oubli et moi, en commission, je n'ai pas fait attention au fait qu'elle ne passait pas. Elle vous a donc été remise pour consultation électronique et nous avons assuré une permanence pour répondre aux questions des élus si besoin.

Quelques éléments d'explication sur ce marché en complément de ce qui a pu être déjà évoqué. Nous avons un marché qui va évoluer sur les installations de chauffage, de ventilation, de production en eau chaude des bâtiments publics. Actuellement, nous sommes sur un marché que l'on pourrait qualifier d'ordinaire au niveau de la maintenance, du renouvellement des équipements, des travaux à réaliser et nos services s'occupent de la fourniture d'énergie, de la mise en concurrence de ce marché, de la gestion des certificats d'économie d'énergie et des diagnostics patrimoniaux qui sont réalisés.

Ce marché va évoluer et nous travaillons depuis plusieurs mois maintenant avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour à la fois renforcer l'expertise de nos services et bénéficier de l'apport d'un regard extérieur d'une entreprise qui est basée sur le CD2E de Loos-en-Gohelle avec l'idée première de faire évoluer le marché. Pourquoi faire évoluer le marché ? Parce que depuis une dizaine d'années, un gros travail a été réalisé par les services sur notre patrimoine bâti à la fois sur la rénovation thermique des bâtiments mais surtout sur les équipements de chauffage. Nous les avons modernisés, mis au goût du jour, optimisés avec pas mal d'installations qui participeraient à des systèmes de ville intelligente dans leur gestion. Le constat que je fais a d'ailleurs été validé par l'AMO qui nous a dit qu'à Villeneuve d'Ascq, le plus gros du travail était fait, ce qui rendait d'ailleurs sa mission un peu plus complexe.

Pourquoi faisons nous appel à une AMO ? Parce que quand vous avez travaillé sur les premières rénovations indispensables, plus vous avancez plus vous avez besoin d'être fin dans le diagnostic et dans les réalisations et il est intéressant de bénéficier de l'expertise, des expériences mutualisées et du parangonnage que peut nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous nous plaçons évidemment dans un nouveau cadre réglementaire que beaucoup connaissent ici, qui est issu de la loi de 2015 sur la transition énergétique et notamment sur le fameux décret tertiaire qui porte sur les bâtiments de plus de 1 000 m² avec des objectifs très clairs à atteindre : - 40 % en termes de consommation d'énergie en 2030 – je le dis : en réalité, nous ne sommes déjà pas très loin de cet objectif –, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050. Ce sont des échéances qui peuvent sembler lointaines mais, en réalité, les enjeux et les besoins de transformation des bâtiments et des équipements de chauffage prennent du temps. C'est un dossier extrêmement lourd. Cela rejoint un peu ce que nous avons fait sur l'éclairage public. Il faut avoir une vision pluri-décennale pour optimiser et être performant.

Quel est l'enjeu pour la Ville ? C'est tout d'abord d'optimiser ce que nous faisons déjà. Je vous l'ai dit, nous avons travaillé de longue date sur cette question et nous pourrions démontrer et produire avec le regard de l'AMO un diagnostic intéressant à ce niveau-là. Il faut évidemment renforcer les politiques en cours et aller chercher les dernières économies possibles. Le but est de produire à terme un schéma directeur de l'énergie au niveau de la Ville, continuer à améliorer notre parc, harmoniser avec un phasage de travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments – ce qui est assez compliqué – et définir une stratégie de communication porteuse à destination des usagers parce que c'est peut-être là-dessus qu'il y a un enjeu souvent négligé et essentiel ; ce n'est pas tout de rénover un bâtiment, de l'isoler, de produire des

équipements performants en termes de d'économie d'énergie, encore faut-il que les usages respectent la chose. L'AMO va nous servir à optimiser cette réalité.

L'AMO va nous accompagner sur le jury qui va porter sur plusieurs marchés. Nous allons d'abord identifier un marché global de performance énergétique. Qu'est-ce qu'un marché global de performance énergétique ? C'est un marché assez complexe, un outil assez étrange, qui va porter sur toute une série de postes de commande : ce qu'on appelle le P2 (la maintenance, l'exploitation, le dépannage des équipements), le P3 (la garantie des matériels avec un renouvellement qui doit être mis en œuvre), le P6 (des travaux de modification pour améliorer la performance énergétique principalement), le P9 (le traitement de l'eau).

Ce marché global de performance énergétique va nous permettre, en passant par un dialogue compétitif qui va avoir lieu entre avril 2021 et février 2022, de moduler la rémunération de l'opérateur qui va être retenu sur un principe gagnant-gagnant. Nous allons discuter d'objectifs qui vont être fixés très clairement et l'opérateur va devoir s'engager dessus avec une logique : s'il fait mieux, il peut y avoir un intéressement et s'il fait moins bien, il est sanctionné. C'est ce qui impose à l'opérateur de jouer serré et d'être très clair et sincère dans ses objectifs. Le dialogue compétitif est ce qui va nous permettre, avec les opérateurs, en amont du marché, de voir ce qu'il est possible de réaliser, de poser nos exigences et, avec l'accompagnement de l'AMO et de l'expertise de nos services, nous allons discuter de l'atterrissage en termes d'objectifs, de la capacité qui est la nôtre à pouvoir réaliser la chose, la capacité de l'opérateur à pouvoir prendre des engagements fermes, réalistes et de ne pas être uniquement dans la déclaration d'intention.

Le marché global de performance énergétique va porter sur un lot qui globalement rassemble les grands groupes scolaires, les équipements très énergivores comme les piscines, l'hôtel de ville, la villa Gabrielle, la médiathèque. Ce marché est ambitieux. Il porte sur près de 350 000 € par an sur 8 ans. Pourquoi ne passons-nous pas tout en marché de performance énergétique global ? L'AMO nous a dit très clairement que si nos bâtiments rentraient dans un marché de ce type, nous n'aurions qu'un opérateur qui serait capable de répondre. Nous serions confrontés à un mastodonte qui est le seul à pouvoir gérer un dossier aussi complexe et, de fait, nous mettrions des opérateurs moins puissants sur la touche et évidemment le marché serait tronqué de base. C'est pour cette raison que nous proposons un double système avec le marché global de performance énergétique sur lequel nous allons greffer deux options dont nous aurons à discuter.

Première option : est-ce que nous demandons à cet opérateur, qui est aussi fournisseur d'énergie, de fournir le gaz, de fournir l'énergie, et pas seulement de gérer le matériel et son système mais aussi de l'alimenter en sachant qu'ils sont les plus à même, d'après nos services et d'après l'AMO, d'obtenir des prix qui sont les plus favorables pour la Ville.

Deuxième option qui a été retenue lors du dernier comité de pilotage avec Jean PERLEIN ; nous étions deux élus à aller dans le sens de ce qu'a esquissé l'AMO. Se posait la question – et nous aurons à en débattre – de produire de l'électricité à des fins d'autoconsommation sur certains bâtiments. Pour être bien clair, à la louche,

l'AMO nous dit si nous voulons un ensemble significatif, pour ne pas faire de l'affichage un peu bidonné comme on le fait régulièrement avec des politiques artificielles de verdissement dans certaines communes, il faut partir sur l'idée qu'une dizaine d'écoles, par exemple, pourrait produire leur propre énergie. Cela nous coûterait, à la louche, 1,2 million d'euros. Dès lors, nous posons l'option et nous allons en débattre. C'est une coquille. Ce n'est pas forcément nous qui payons. Nous pourrions débattre avec l'AMO de savoir comment nous finançons, comment nous associons les citoyens à une production sur une dizaine d'écoles pour faire un véritable laboratoire au niveau national à Villeneuve d'Ascq sur ce marché. Ce n'est pas un engagement ferme, c'est bien une tranche optionnelle. Nous avons demandé à l'AMO de travailler là-dessus. Nous allons demander dans le dialogue compétitif au candidat de travailler là-dessus et nous verrons si nous retenons cette idée ou si nous la mettons de côté en disant que ce n'est pas crédible, que ce n'est pas réalisable, que cela coûte trop cher, que ce n'est pas rentable ou s'il y a quelque chose à creuser sur un modèle intéressant.

Sur le marché en appel d'offres ouvert, nous avons deux lots qui sont plus petits, un petit peu à l'image de ce que j'ai expliqué tout à l'heure sur les marchés de la médiathèque. Ce sont des lots plus fins qui permettent de faire venir de plus petits opérateurs qui vont travailler dans la dentelle avec sans doute plus d'investissement de leur part, plus de recherche de performance. C'est pour cette raison que vous avez un marché assez complexe qui va vous être proposé avec un NGP (Nouvelle gestion publique) dans le cadre du décret tertiaire pour les écoles et les grands bâtiments communaux et un marché plus fin en appel d'offres ouvert plus classique qui ne sera pas moins ambitieux car c'est l'une des vertus du marché global de performance énergétique. Par exemple, si l'opérateur donne des éléments de communication aux usagers, nous permet de faire une pédagogie très fine à l'échelle de la ville, nous pourrions la reproduire sur des bâtiments qui ne sont pas dans son marché à lui car nous serons propriétaire de la chose. Il ne faut donc pas opposer ces deux types de marché. C'est vraiment un travail très fin dans le type de marché et dans la structuration. Nous aurons un marché principal qui va nous permettre de changer de voilure et de vraiment optimiser tout ce qui a été fait depuis des années et un marché plus fin qui pourra bénéficier des apports de ce marché global de performance énergétique.

J'ai été un peu long mais l'enjeu le nécessite vraiment. Nous aurons là aussi, je n'en doute pas, des échanges qui seront particulièrement riches sur cette question et sur un marché qui sera l'un des plus ambitieux et des plus significatifs de ce qui va être mis en œuvre dans le cadre de la réponse à l'urgence écologique pendant ce mandat.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Fabien DELECROIX, groupe Acces

C'est plutôt une explication de vote. Nous n'allons pas prendre part au vote sur cette délibération. Comme cela a été expliqué, il y a eu un oubli pendant la commission et

ce dossier n'a pas été présenté. Comme vous l'avez remarqué, il est particulièrement complexe et assez technique et, en même temps, très important politiquement pour la municipalité. Dans ces circonstances, nous considérons que nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir vraiment réfléchir sur la question et d'avoir un avis éclairé donc nous ne sommes pas en mesure, étant donné qu'il n'y a pas eu de vraie présentation et de débat en commission, d'émettre un avis ce soir. Nous espérons pouvoir continuer à suivre ce dossier de plus près et pouvoir le faire par la suite même si nous comprenons que nous sommes bien obligés de mettre cette délibération au vote ce soir pour des questions de calendrier.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autres intervenants ? Nous mettons aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Ne prends pas part au vote : le groupe Acces. Je ne mets pas au vote mais je constate le fait que vous ne prenez pas part au vote et que la délibération a été adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité, le groupe ACCES n'ayant pas pris part au vote.

X. AVANCE DE TRESORERIE ADELIE MISSION LOCALE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il me reste trois délibérations très formelles. Il s'agit d'abord d'une délibération classique. Vous connaissez l'ADELIE, son objet et son action. Nous sommes toujours sollicités pour une avance de trésorerie sachant que des partenaires de la structure versent leur participation avec un décalage dans le temps. Évidemment, dans le cadre de ce soutien, l'avance de trésorerie de 250 000 € qui est accordée se fait sans intérêts. Cela fait partie d'une forme de soutien que nous apportons très volontiers à cette structure.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autant que nous sommes tout de même le plus gros financeur et peut-être pas le plus gros « dépenseur » de cette structure. Un jour, il faudra aussi un exposé sur ce point avec certaines communes voisines qui sont toujours en train de pleurer à la MEL. Je ne cite personne...

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Claire MAIRIE n'ayant pas pris part au vote.

XI. ORGANISMES BENEFICIAIRES D'AVANCES DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2021

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est à peu près la même chose à savoir que nous anticipons les subventions qui seront versées pour l'exercice 2021. Vous avez le tableau récapitulatif des structures, des associations, qui vont en bénéficier. Nous retrouvons peu ou prou les mêmes montants, les mêmes volumes que pour l'année précédente.

Gérard CAUDRON, Maire

Ces structures ont souvent des problèmes de trésorerie. Quand il y a du personnel, il faut payer dès le mois de janvier. C'est pour cette raison que nous anticipons le vote du budget mais toujours à l'intérieur de l'enveloppe du budget pour des montants correspondant à ce que nous avons fait l'année précédente sauf s'il y a des changements qui sont, à ce moment, expliqués en commission et revus à notre niveau.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Claire MAIRIE n'ayant pas pris part au vote.

XII. ANTICIPATIONS DE CREDITS INVESTISSEMENT

Gérard CAUDRON, Maire

C'est un peu le même raisonnement.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a Claire MAIRIE qui ne prenait pas part au vote de la délibération précédente et qui ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est là aussi une délibération assez formelle. Vous savez que la loi nous autorise à anticiper pour l'année N+1 une dépense de crédits d'investissement sur la base du quart de ce qui a été ouvert pour l'année N. Il s'agit donc simplement de continuer à payer les entreprises, à répondre à des urgences avant l'adoption du budget primitif de l'année prochaine. Vous avez ici un tableau qui vous liste les besoins identifiés de façon très classique.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Oui, Madame.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je vais être très brève. Ces anticipations de crédits concernent des investissements qui ont été décidés par votre majorité donc, ce sont vos priorités politiques que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter encore puisque le débat d'orientation budgétaire n'aura lieu qu'au mois de février. Notre groupe Action commune citoyenne, écolo, solidaire, s'abstiendra donc sur cette délibération. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Je précise tout de même que ce ne sont pas des décisions mais des opérations qui sont commencées.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Oui mais il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas décidé ces opérations...

Gérard CAUDRON, Maire

Vous n'étiez pas là. Si nous avions dû vous attendre pour faire la rénovation du Palacium ou un groupe scolaire au Pont-de-Bois ou de la vidéoprotection ; ça, ça ne vous aurait pas gênés...

Pauline SEGARD, groupe Acces

Voilà, c'est ça. Nous ne partageons donc pas tout. C'est pour cette raison que nous nous abstenons, si vous le permettez M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais je permets tout. Vous savez, j'en ai vu d'autres. J'en ai vu d'autres. Je tenais cependant à le préciser pour votre éducation ; j'entends par là votre éducation dans une fonction communale. J'ai bien connu votre travail à la MEL. Je connais vos qualités et vos compétences. Je dis simplement que là, il ne s'agit pas d'une anticipation du vote du budget ou de l'orientation budgétaire mais des crédits pour continuer des projets qui ont été décidés et engagés. Je voulais juste préciser cela. Il ne s'agit pas d'une anticipation. Nous n'anticipons pas, avec ces crédits-là, des décisions qui n'ont pas été prises et inscrites au budget primitif 2021. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Sur cette délibération, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire. Abstention. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité, le groupe ACCES s'étant abstenu. Claire MAIRIE n'ayant pas pris part au vote.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. C'était long mais c'était bon.

XIII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération que vous allez voir apparaître plusieurs fois dans l'année. Ce sont des associations de parents d'élèves ou des foyers socio-éducatifs ou maisons des collégiens ou pourquoi pas maisons des lycéens qui font des demandes de subvention afin d'accompagner leurs actions. Vous avez le tableau récapitulatif de la demande de cette subvention c'est-à-dire Pierre-et-Marie-Curie maternelle et élémentaire, la maternelle Augustin-Thierry, l'école Taine ainsi que les collèges Camille-Claudel, Simone-de-Beauvoir et le Triolo. Si vous avez des questions...

(hors micro)

Excusez-moi mais vous avez passé la délibération n° 13. Vous êtes passés à la 14 et nous n'avons pas fait la 13.

Gérard CAUDRON, Maire

Moi, j'étais sur la 13. C'est ça aussi. Non, c'est Claude-Bernard, Verhaeren, Rameau, Taine et Verlaine.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Ah, j'ai pris le dossier de la commission. Excusez-moi. La délibération 13 concerne une aide pour l'adhésion à l'Union sportive d'enseignement du premier degré c'est-à-dire l'USEP. Nous vous proposons donc d'aider les écoles qui sont en quartier géographie prioritaire ou « politique de la ville » ou situées en zone sensible. Il y a une adhésion à la fois par école mais également par enfant. Nous interrogeons donc les différentes écoles et nous demandons aux enseignants s'ils s'engagent à participer ou non à l'USEP cette année. Vous avez le tableau récapitulatif des écoles voulant s'engager cette année à l'USEP en sachant que les manifestations sportives sont quand même beaucoup plus limitées. Ce ne sera pas du sport collectif mais plutôt des sports individuels, toujours dans l'espoir que nous sortions de cette période extrêmement compliquée et que les choses reprennent leur cours au printemps. Si vous avez des questions...

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Pas de question. Pas d'opposition ? C'est un moyen d'aider les écoles que de prendre en charge l'adhésion.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

C'est ça. Elle est de 22 € par école et de 2,70 € par enfant. Certaines écoles étaient limitées.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous faisons cela depuis des années. C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. QUATRIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Gérard CAUDRON, Maire

Tu as déjà expliqué la quatorzième. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Je voulais faire une petite remarque. Comme nous en avons fait la remarque lors de la commission 5, nous nous étonnons des montants forfaitaires et plafonnés des crédits alloués aux associations de parents d'élèves et FSE (Foyers sociaux éducatif), collège qui sont, en l'occurrence, de 300 € et 1 000 €. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, ces crédits soient différenciés et étudiés en fonction des projets présentés et de leur intérêt pour les élèves et les collègues.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Comme je l'ai expliqué en commission, les projets sont tous pratiquement identiques au niveau des associations de parents d'élèves. Vous voyez que c'est toujours des organisations de manifestation, des participations au spectacle. Je vous ai également expliqué que c'est parfois très compliqué pour certaines associations de faire leur dépôt de dossier. Ce qui m'interpelle quelquefois, c'est que je me dis que les premières à faire leur demande ce sont les associations de parents d'élèves adhérentes de grandes associations comme la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Comme par hasard, ce sont elles qui, les premières, font les demandes. Cela traduit une organisation de ces associations de parents d'élèves. Très sincèrement, je suis convaincue que si nous leur demandions de faire un dossier équivalent à une demande de création de centre social, elles seraient capables de le faire.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Sans forcément faire de dossier, je pense aussi qu'un montant systématique alloué entraîne le fait qu'il n'y a pas de projets à faire ou de questions à se poser puisque de toute façon, c'est systématique. Je rappelle que c'est tout de même de l'argent public.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Je dois tout de même vous rappeler que c'est 150 € pour la maternelle et 150 € pour

l'élémentaire. Il s'agit vraiment de donner un petit coup de pouce pour acheter les jacinthes qu'ils vont mettre dans les pots, etc.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Les projets différenciés concernaient surtout les FSE. Dans ce que vous aviez présenté, il y avait un projet FSE au collège du Triolo qui demandait un peu plus d'argent que 1 000 €, qui concernait le livre et qui nous semblait important et intéressant. Il était dommage qu'il ne soit pas différencié.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Vous savez, il y a énormément d'aides supplétives. À côté de cela, il y a d'autres subventions qui viennent au niveau des collèges. Les projets sont vraiment accompagnés. Ce sont des subventions d'intérêt local que nous amenons. Avec Didier MANIER, nous sommes conseillers départementaux et nous avons donc une enveloppe pour aider les projets au niveau des collèges. Vous parlez du collège Camille-Claudé, c'est ça ? Non, du Triolo. Posez la question au principal et demandez-lui s'il estime que la Ville ne l'accompagne pas, s'il estime parce que les conseillers départementaux du canton Villeneuve d'Ascq ne sont pas là pour lui. Posez-lui la question. Nous avons toujours été présents. La Ville a toujours été présente. Nous sommes appelés en permanence par les collèges pour des poubelles renversées ou parfois pour les aider dans des interventions qui ne sont pas forcément de compétences municipales. Mais nous les aidons vraiment dans la mesure du possible et de façon extrêmement importante.

Ce sont 150, 300 ou là 1 000 € pour des projets. Qu'est-ce que vous voulez ? Nous allons comparer les projets socio-éducatifs de Camille-Claudé ? Vous savez, ils bossent bien aussi à Camille-Claudé. Ils ont vraiment de beaux projets. Nous sommes toujours dans des projets de théâtre, artistiques, de développement de la lecture. C'est toujours ce type de projets là.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Il me semble qu'il y avait aussi des sorties cinéma.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, il faut que nous soyons bien clairs. À un moment, nous allons discuter sans aucun doute dans les prochains mois de budgets dédiés à des comités et des conseils, sans leur demander d'explication sur ce qu'ils font puisque si nous leur en dédions, c'est qu'ils choisiront eux-mêmes. Pour ce qui est des subventions soit à des collèges soit à des écoles soit à des associations, qu'il soit légitime de vérifier un bon usage des fonds publics, oui, mais que nous subventionnons en fonction de l'intérêt que nous, nous portons sur tel ou tel projet, non. Je m'excuse, nous ne sommes pas en URSS.

Sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elles sont adoptées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. La première délibération concerne le domaine de la santé. Il s'agit de solliciter l'assemblée pour autoriser le versement d'une subvention de 600 € pour l'association L'échappée. En deux mots, c'est un projet qui a été porté par L'échappée dans le cadre des politiques villes fin 2019. Il devait être délibéré en mars mais pour les raisons que nous connaissons, il n'avait pas pu être présenté. Il s'agit là d'une régularisation.

L'échappée est une association dont les projets sont surtout portés sur les quartiers Pont-de-Bois et surtout la maison Jacques-Brel avec des mises en place d'ateliers, d'accueil de personnes et tout ce qui tourne autour des victimes de violences sexuelles.

Gérard CAUDRON, Maire

Une question ?

Pauline SEGARD, groupe Acces

Il ne s'agit pas d'une question mais plutôt d'une intervention un peu générale. Évidemment, nous sommes pour cette subvention à cette association. Cependant, nous profitons de cette délibération pour nous interroger sur la politique de Villeneuve d'Ascq en matière de santé, dans un contexte qui s'y prête particulièrement pas seulement en raison de l'épidémie de Covid mais aussi en raison des vulnérabilités qu'elle révèle ou qu'elle exacerbe en particulier les inégalités sociales de santé mais aussi en raison des conséquences de cette épidémie sur la santé mentale des personnes.

Nous avons formulé plusieurs propositions en la matière que nous vous avons adressées la semaine dernière, à M. le Maire et à l'ensemble du Conseil municipal, et que nous tenons à rappeler ici tant les questions de santé touchent au bien-être des Villeneuvoises et des Villeneuvois.

Si la commune n'a pas de compétence obligatoire en matière de santé, nombre de politiques communales ont un effet sur la santé des habitantes et habitants. Il est donc temps d'en tenir compte et d'ajuster les politiques municipales en conséquence. Cela permettrait de répondre à une partie des enjeux de la santé environnementale. C'est une notion qui, pour l'instant, est absente des politiques municipales.

La Ville pourrait aussi contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en dépassant les seules aides aux dépenses de santé proposées par le CCAS. La mise en œuvre d'une mutuelle municipale serait, par exemple, une mesure forte en ce sens. Elle permettrait à chacune et chacun de contracter une mutuelle

complémentaire à un prix modique et de ne plus jamais devoir renoncer à se soigner. Enfin, en matière de santé mentale, beaucoup pourraient être faits par la Ville, par exemple, la création d'un conseil local de santé mentale en partenariat avec un établissement de santé mentale...

Gérard CAUDRON, Maire

Vous êtes hors du sujet.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Pardon ?

Gérard CAUDRON, Maire

Je m'excuse. Qu'il y est, à un moment donné, une demande à l'ordre du jour que nous puissions rediscuter en commission et ailleurs du rôle que peut avoir une commune dans une compétence qui n'est pas la sienne mais que vous utilisiez une délibération pour subventionner une association qui intervient sur un point précis pour développer votre programme politique, non. Nous ne fonctionnons pas comme cela, Madame.

Pauline SEGARD, groupe Acces

En fait, je rappelle des propositions que nous vous avons soumises il y a quelques jours...

Gérard CAUDRON, Maire

Posez des questions orales ou écrites dans un prochain Conseil et vous aurez des réponses mais je n'accepterai jamais, étant maître de l'ordre du jour, que l'on utilise telle ou telle délibération pour parler d'autre chose. Ce n'est pas légal.

Pauline SEGARD, groupe Acces

C'est...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas légal, Madame.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Nous parlons de la politique de la santé...

Gérard CAUDRON, Maire

Non, nous ne parlons pas de la politique de la santé. Nous parlons ici de la subvention d'une association qui intervient sur certains quartiers en termes de violences sexistes et sexuelles. C'est ça la délibération.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Oui, dans le cadre d'une délégation qui touche à la santé.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, le problème général de la santé n'est pas à l'ordre du jour ni dans ce cadre-là. Parce que j'aurais aussi beaucoup à dire là-dessus.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Très bien dans ce cas. Ce n'était pas du tout...

Gérard CAUDRON, Maire

Un Conseil municipal, ce n'est pas le grand marché. Ce sont des délibérations qui ont été vues en commissions sur lesquelles ces dernières ont donné un avis et sur lesquelles nous votons ou pas. Donc, dites-nous si vous votez ou ne votez pas pour cette subvention mais n'engagez pas un débat sur la politique de santé municipale. Cela se fera à un autre moment.

Pauline SEGARD, groupe Acces

J'ai déjà dit que notre groupe voterait cette subvention. Simplement, je pose des questions sur des propositions que nous avons faites...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas le lieu pour poser ce type de questions.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Si ce n'est pas le lieu, quand est-ce le lieu ?

Gérard CAUDRON, Maire

Ce sera le lieu si vous m'envoyez une question orale ou écrite. Vous aurez une réponse et dans celle-ci, nous vous dirons éventuellement qu'il y aura un exposé, un travail en commission.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je pense que j'aurais tout simplement pu terminer mon intervention et vous auriez pu me répondre que nous en reparlerions ultérieurement.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, non. En début de mandat, puisque vous n'aviez pas cette expérience... C'est pour cela que tout à l'heure, je mettais des conditions sur les retransmissions pour que cela ne soit pas l'occasion pour chacun de venir et de vendre sa marchandise. Non. Cela sera en fonction du poids de chaque groupe, minuté et retransmis. Cela évitera, quand on parle d'une délibération, de parler d'autre chose parce que là, ce n'est pas l'objet de la délibération.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je ne vends rien. Nous faisons des propositions que nous vous avons soumises par écrit il y a quelques jours. Ce n'est absolument pas quelque chose de nouveau que nous mettons sur la table.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais, ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil. Écoutez, je sais aussi, quand les Verts travaillent quelque part, que les Maires Verts n'acceptent pas n'importe quoi. Il ne faut pas nous raconter d'histoires non plus.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je n'ai jamais dit cela.

Gérard CAUDRON, Maire

Donc, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Est-ce que je peux finir mon intervention ?

Gérard CAUDRON, Maire

Non.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Vous m'avez laissée commencer, je peux au moins la finir.

Gérard CAUDRON, Maire

Non.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Donc, vous censurez mon propos.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais, je ne censure rien du tout. Je vous rappelle à l'ordre du règlement.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Moi, je n'aurais même pas eu l'occasion de faire la troisième phrase, Mme SEGARD.

Gérard CAUDRON, Maire

J'attends donc que vous nous disiez si vous votez ou non cette subvention.

Pauline SEGARD, groupe Acces

J'ai déjà répondu à cette question.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Mme SEGARD, excusez-moi, je vais tout de même terminer. Rassurez-vous, nous aurons l'occasion d'en reparler. Les CLS (Contrats locaux de santé), etc., sont dans notre programme et c'est en train d'être travaillé. Nous aurons donc, à un moment donné, l'occasion d'en échanger mais pas aujourd'hui. Voilà. Stop.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je me permets juste de dire que cette réponse me satisfait complètement et que j'aurais pu terminer mon intervention. Vous m'auriez fait cette réponse et tout aurait été très bien.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Propos hors micro.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Oui, très bien mais mon intervention n'était pas terminée et je ne trouve pas cela très, très honnête.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez Madame, vous parlez de choses qui ne sont pas à l'ordre du jour. C'est tout. Moi, je suis maître de l'ordre du jour et du fonctionnement de l'assemblée. Je ne laisserai pas qui que ce soit utiliser des points pour parler d'autre chose. Il s'agit là de subventionner une association dans le cadre, effectivement, d'une politique municipale qui subventionne des associations dans le domaine de la santé sur des crimes que sont ces violences sexistes et sexuelles. C'est là-dessus que nous discutons et pas sur autre chose.

Pauline SEGARD, groupe Acces

En fait, les subventions s'inscrivent dans une politique globale. C'était ça ma question.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais ce n'est pas vrai, ça !

Pauline SEGARD, groupe Acces

Non, je m'arrête là mais, je ne comprends pas que nous ne puissions pas parler d'une politique plus générale quand on vote une subvention.

Gérard CAUDRON, Maire

Parce que nous pouvons faire cela sur toutes les délibérations et demain à quatre heures du matin, nous sommes encore là. Les élus de la majorité peuvent aussi s'amuser à cela. Eh bien non !

Pauline SEGARD, groupe Acces

Ce n'est pas tant un amusement, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Eh bien non ! Je n'ai jamais minuté les temps de parole mais il y a une limite. Ne prenez pas cette habitude parce que je peux vous dire que ce sera bien appliqué quand il s'agira de rediscuter des temps de parole. Il ne faut tout de même pas exagérer et nous prendre pour des perdreaux de la dernière heure.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Je n'ai pas été impolie avec vous.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée.

XVI. TARIFICATION DES ACTIVITES A DESTINATION DES AINES

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Dans le cadre des politiques en direction des aînés, la maison des aînés propose, entre autres, des activités gratuites. La liste a été transmise aux personnes qui nous ont interrogés. Il y a notamment les banquets, les goûters, des sorties traditionnelles, des ateliers. Certains sont gratuits parce qu'il y a une forte solidarité et un interservice fort avec le service des sports et la culture. Cela nous permet d'offrir en direction des aînés des activités dites gratuites. Pour autant, certaines nécessitent l'intervention de prestataires ou de matériels et pour lesquelles il y a un coût et il est obligatoire de tarifier.

Aujourd'hui, nous avons pris l'option du quotient familial pour fixer le tarif. Avant, nous étions à 20 % pour tout le monde et 80 % à la charge de la Ville. Aujourd'hui, pour une politique plus juste et en direction de tous les revenus, parce que nous ne voulons pas non plus écarter les personnes qui ont la chance d'avoir des revenus plus conséquents et pour permettre l'accès aux personnes ayant des revenus plus modestes, nous faisons un tarif en fonction du quotient familial.

Je rajoute également que nous avons une autre porte d'entrée pour permettre encore d'élargir la gratuité : c'est l'association l'ABLAV, l'Association des bénévoles œuvrant pour les loisirs des Villeneuvois, qui offre à peu près les mêmes prestations. Je peux les lister. Ils en ont même parfois un peu plus que nous : de l'astronomie, des danses de salon, du numérique. Cela permet d'élargir à un maximum d'aînés villeneuvois.

Il y a une liste d'activités tarifées, sachant que la gratuité est également un tarif. Il est

donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Je voudrais faire une intervention. Nous approuvons le choix qui vient d'être fait par notre commune d'appliquer la règle du quotient familial pour la participation financière aux activités proposées aux aînés. De plus, nous en avons émis le souhait lors du Conseil municipal du 5 juillet.

Ce choix s'avère pour nous d'autant plus justifié au vu des niveaux de vie des personnes âgées de plus de 60 ans de notre commune. En effet, l'analyse des besoins sociaux du territoire établie pour les aînés montre que leur niveau de vie se situe dans une moyenne supérieure par rapport aux autres tranches d'âge de la population. Seuls 30 % d'entre eux sont en dessous de 1 500 € mensuels.

Toutefois, nous regrettons de ne pas avoir été associés à l'élaboration de cette grille tarifaire car cela avait été annoncé, me semble-t-il, en commission au mois de septembre. De ce fait, nous avons quelques remarques. Nous nous étonnons du faible coût d'un grand nombre d'activités – je pense que vous venez de répondre : il reste une partie à charge pour la commune, c'est ça ? –, du tarif dégressif qui était appliqué seulement au plus de 63 ans et du tarif qui reste dégressif pour un revenu fiscal qui est au-delà de 21 777 €, ce qui nous semble tout de même élevé et nous pensons qu'il pourrait se situer dans la tranche supérieure.

De ce fait, nous souhaiterions une aide renforcée pour les aînés dont le niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté. Cela s'avère être moins de 200 personnes chez les plus de 75 ans. Cela pourrait être compensé par le tarif plein pour la tranche supérieure.

Deuxième chose : nous ne pensons pas que la commune ait forcément vocation à favoriser l'accès à des activités spécifiques aux aînés. Pour lutter contre leur isolement et éviter toute discrimination, elle pourrait permettre aux aînés d'intégrer des activités proposées par les clubs ou associations ouvertes à tous et elle pourrait le faire avec ce même tarif dégressif.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Je vais vous répondre tout de suite. C'est voté aujourd'hui mais cela a été préparé en amont. Nous avons une instance locale où nous invitons tous les présidents de clubs et d'associations en collaboration avec les services. En fonction de la fréquentation et des remarques, nous reproposeons les activités et les ateliers. C'est vraiment une décision démocratique.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Les clubs et associations qui sont invités ne sont donc pas réservés aux aînés ?

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Si, ce sont les clubs des aînés qui sont associés. Nous sommes là sur les politiques en direction des plus de 63 ans.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Nous pensions proposer qu'une aide soit également apportée aux aînés qui seraient dans des activités ouvertes à tous et pas forcément réservées à cette tranche d'âge.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Après, ce sont les autres politiques. Nous ne sommes pas discriminants sur l'âge pour les autres activités.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez, la plupart des aînés ne sont pas des personnes qui vivent ensemble. Si vous prenez l'ensemble de la vie associative, vous avez 90 % des responsables qui sont des aînés, qui ont plus de 63 ans et même plus de 70 ans, et dans leur fréquentation, à part les structures sportives qui sont jeunes, ils sont partout. Quand il y a à gérer, au niveau d'associations, des personnes qui voudraient bien mais la cotisation est un peu chère, cela se règle d'une manière ou d'une autre. Les associations sont aussi subventionnées pour cela.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous ne sommes pas en Union soviétique. Eh oui. Nous subventionnons l'ensemble de la vie associative pour qu'elle permette à tous les Villeneuvois de faire ce qu'ils ont envie de faire. Toutefois, ce n'est pas à nous à donner les moyens ni à conditionner les aides à tel choix municipal ou à tel autre choix. Vous direz cela pendant tout le mandat ? Pendant tout le mandat, vous voudrez nous transformer en zombies ? Non, nous ne sommes pas des zombies. Et les vieux, ne sont pas des gens, comme le gouvernement le voudrait actuellement, à mettre dans des cages avec une sucette pour qu'ils ne contaminent pas les autres.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

C'est tout à fait mon propos, Monsieur.

Gérard CAUDRON, Maire

Si c'est votre propos, je ne vois pas pourquoi...

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Parce que là nous parlons d'activités réservées aux aînés. Enfin, c'est ce qu'il me semble.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Les autres associations et clubs même sportifs ne sont pas étanches. Les aînés peuvent aussi aller dans d'autres structures.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous n'allez pas empêcher, par exemple, des gens qui à l'intérieur des activités de la maison des aînés, comme cela se fait depuis des années et des années, d'avoir leur propre structure pour apprendre à peindre et à dessiner avec des animateurs qui viennent pour cela alors qu'il y a une Association des artistes villeneuvois. S'ils préfèrent faire cela entre eux, nous leur donnons cette possibilité. S'ils veulent aller ailleurs, ils ont aussi cette possibilité.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Mais peut-être préfèrent-ils le faire entre eux parce que cela leur coûte moins cher car il y a un tarif mis en place auquel participe la municipalité, ce qui n'est pas le cas dans les clubs et associations.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez les cotisations aux associations, quand vous êtes à l'Amicale laïque du Breucq Jean-Jaurès où on fait aussi la plupart de ces activités, ne sont pas élevées parce que ce sont des bénévoles qui font le boulot...

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Je peux vous donner l'exemple du yoga et du qi gong qui coûtent quatre à cinq fois plus cher que ce qui est proposé si on fréquente une association ou un club.

Gérard CAUDRON, Maire

Ça, c'est évident mais de là à ce que l'on subventionne... Je préfère me taire.

Je mets donc au vote. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. SEPTIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 – AIDES AUX BOURSES AUX JEUNES ET ADULT'SPORT

Gérard CAUDRON, Maire

Farid OUKAID. Septième affectation de crédits destinés aux associations sportives. Il s'agit là des aides aux bourses aux jeunes.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Oui, M. le Maire, aux jeunes et aux anciens, aux aînés, aux adultes.

Gérard CAUDRON, Maire

Et aux adultes. Eh oui !

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Cela me permet justement de répondre à cette interrogation. La Ville de Villeneuve d'Ascq a fait le choix il y a maintenant quelques années d'accompagner tous les adultes qui n'ont pas forcément les moyens de s'acquitter du prix de la cotisation, en tout cas en totalité, y compris pour des activités un peu coûteuses comme le yoga.

Certes, ce dispositif est aujourd'hui, à mon sens, encore un peu trop méconnu. À titre d'exemple, vous avez deux bénéficiaires adultes sur cette délibération. Nous n'avons pas fait le choix de nous concentrer uniquement sur la jeunesse même si c'est bien entendu notre priorité. À Villeneuve d'Ascq, la volonté est de permettre à toutes et tous de pratiquer une activité physique quelles que soient ses finances.

Un tableau est joint à la délibération dans lequel vous avez le montant pour chaque club. Ces montants sont ensuite déclinés à titre individuel au niveau des familles qui bénéficient de cette aide.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez, il vous faudra au moins un mandat pour apprendre tout ce que nous faisons dans cette ville depuis des décennies. Nous ne vous avons pas attendus pour le faire. La preuve, c'est que les gens nous réélisent. Je sais bien que cela vous embête mais quand même...

XVIII. HUITIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF 2EME, 3EME ET 4EME TRIMESTRES

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Il s'agit du dispositif qui permet d'exonérer d'une partie des charges patronales les clubs qui comptent des salariés au sein de leur structure. C'est là aussi un dispositif qui existe depuis plusieurs années et qui rend un grand service aux clubs qui

disposent de salariés. Vous avez le montant total de 42 621 € et la liste des clubs qui bénéficieront à nouveau de cette aide.

Gérard CAUDRON, Maire

Là encore, il s'est agi, à un moment donné, d'aider les clubs à avoir des personnels déclarés et remplissant les bonnes conditions. Nous sommes donc intervenus comme cela mais cela remonte à 30 ans. Vous n'étiez pas nés quand nous avons fait cela. C'est comme ça. S'il y a près de 25 000 licenciés dans une discipline sportive à Villeneuve d'Ascq sur une population de 63 000 habitants, ce n'est pas lié au hasard, ce sont toutes ces politiques au quotidien. L'humain d'abord, ce n'est pas qu'un slogan, c'est tenir compte des besoins spécifiques de chaque être humain. C'est ce que nous faisons là quand nous permettons à des gens de pratiquer toutes les disciplines sportives. Je prends l'exemple d'un sport que je n'ai jamais fait parce que ce n'était pas de mon milieu : le tennis. Si nous avons autant de licenciés en tennis et de tous milieux, c'est parce que nous avons apporté des aides importantes pour ne pas laisser cela à une partie plus privilégiée de la population. Nous discutons de cela et je peux vous dire qu'à la fois Farid OUKAID dans ce mandat et Jean-Michel MOLLE encore un peu maintenant et dans des mandats précédents, l'OMS, son président et son équipe, regardent tous ces problèmes au quotidien. Comment pouvez-vous imaginer que nous puissions laisser un gamin ou un vieux ou toute autre personne ne pas pouvoir faire quelque chose qui rentre dans le cadre des politiques municipales ? Il ne s'agit pas non plus de subventionner pour aller dans les salles de sport du boulevard de Valmy ; c'est dans des structures associatives. Pourquoi voulez-vous que nous ne cherchions pas la solution pour cette personne ?

En plus, le bien vivre ensemble passe par là. En plus, c'est le moyen d'éviter des isolements ou des formes de délinquance ou d'incivilité qui coûtent après beaucoup plus cher. Ces politiques dans une ville où nous avons 45 % de logements sociaux tiennent à peu près la route malgré les difficultés des temps, santé ou autres. Vous savez, avant de créer des mutuelles municipales, nous les avons refusées parce que nous avons considéré que ce n'était pas de notre compétence d'être présent partout. Toutefois, lorsqu'il y a des gens qui ont besoin de bouffer, nous intervenons avec le Secours populaire parce que l'urgence, c'est ça.

Encore une fois, il y a des gens qui passent à travers le tamis et notre rôle est d'aller les chercher. Je peux vous dire que Chantal FLINOIS, dans ses responsabilités, et d'une manière générale Maryvonne GIRARD à la vie quotidienne, connaissent les gens en difficulté. Nous ne laissons pas les gens dehors. Tous les jours, j'ai des dizaines de messages de gens qui sont en perdition. J'en ai encore eu un tout à l'heure pour quelqu'un que je connais. Tout de suite, nous disons à Stéphane VATAN qu'il faut envoyer quelqu'un pour aller voir parce qu'il y a un danger. Voilà comment nous travaillons. L'humain d'abord, c'est ça : c'est l'être humain et pas les grandes déclarations.

Je mets aux voix. Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL DU CENTREVILLE

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir. Il s'agit d'une subvention d'équipement pour le nouveau Centre Social du Centre-Ville d'un montant de 57 285 € pour leur permettre d'équiper le centre social de meubles plus récents que ceux qu'ils avaient.

Gérard CAUDRON, Maire

Je le rappelle encore – c'est ma fierté –, dans le projet Grand-Angle, le premier projet bâti important qui sort c'est un centre social et pas un hôtel de ville. C'est toute la différence. C'est pour cette raison que nous sommes là, Madame.

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Et un beau centre social.

Gérard CAUDRON, Maire

Et un beau centre social qui est à l'entrée lilloise. Nous allons faire baver les Lillois d'envie quand ils vont voir que l'entrée de Villeneuve d'Ascq, c'est un centre social du Centre-Ville où il y a 92 % de logements sociaux. Comme nous avons déjà payé le centre, il est vrai que nous aurions pu leur dire de se débrouiller pour le mobilier. Mais, nous adaptons le mobilier avec des subventions à la hauteur de la beauté de ce centre. Après, nous laissons aux habitants représentés dans l'association le soin de choisir les activités et les modes de fonctionnement. Nous ne conditionnons pas cela au fait de faire ceci ou cela. Ce sont eux qui le font. Nous leur donnons les moyens et ils font. J'avais l'impression que la participation citoyenne se définissait un peu comme cela : on donne des moyens mais on ne fait pas à la place et nous ne disons surtout pas aux autres ce qu'ils doivent faire parce que nous leur donnons de l'argent parce que ça, c'est vraiment contraire à tous les discours de participation citoyenne sauf si comme dans certaines villes, c'est la Mairie qui désigne les responsables associatifs ou les présidents de conseils de quartier. Il y en a pas très loin de chez nous. Nous, ce n'est pas le cas.

Sur ce mobilier, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. REVERSEMENT DE CREDITS AUX CENTRES SOCIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Nous sommes dans le cadre du contrat enfance jeunesse entre la CAF et la Ville. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Cette prestation de service enfance jeunesse est versée à la Ville, charge à cette dernière de la redistribuer aux partenaires. Il s'agit donc là des centres sociaux. C'est une somme de 84 567,03 € répartie sur les quatre centres sociaux.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. Merci Chantal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Gérard CAUDRON, Maire

Lahanissa MADI n'est pas là. Ce n'est pas moi qui vais faire le rapport à sa place. Nous avons déjà prévu de le présenter plus tard mais il faut tout de même que cela passe aujourd'hui, non ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, nous allons le reporter.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons le reporter au prochain Conseil avec une présentation sur écran. Là aussi, nous sommes pilotes. Nous n'avons pas attendu les dernières mesures. Si vous connaissez une Ville en France qui a le même nombre de structures pour personnes handicapées, quel que soit le handicap, le même pourcentage de population handicapée qu'à Villeneuve d'Ascq, dites-la moi ; je n'en connais pas. Pourtant, cela fait un moment que je cherche.

En plus, c'est enrichissant pour toute la Ville. Le handicap, ce n'est pas aider des structures ou permettre une meilleure vie, ce n'est pas un acte de charité. Nous ne sommes pas pour les actes de charité. La coexistence dans une même ville, dans un même quartier, de gens qui ont différentes formes de vie, dont certains souffrent d'un handicap que d'autres n'ont pas ou qu'ils auront un jour parce que le handicap, ce

n'est pas uniquement ce que l'on attrape lorsque l'on est tout jeune, on en attrape tout au long de la vie, est un facteur d'enrichissement. C'est enrichissant de voir que l'autre est différent. Lahanissa MADI est vraiment très performante dans ce domaine. Il est vrai que cela vaut la peine que nous lui laissions car elle y passe ses journées.

La délibération est reportée.

XXII.RENOVATION TECHNIQUE DE LA SALLE DE SPORTS MOLIERE – REMISE GRACIEUSE DES PENALITES

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a eu un tout petit retard. Ils ont eu des pénalités. Nous n'allons pas leur faire payer des pénalités pour un tout petit retard dans cette période-là, n'est-ce pas Jean ?

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire

Je suis bien de votre avis.

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée.

XXIII. AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES AUX COMMERCE DE DETAIL PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 EN VERTU DE L'ARTICLE L 3132-26 DU CODE DU TRAVAIL

Gérard CAUDRON, Maire

Lionel BAPTISTE : les dérogations pour ouvrir le dimanche. Sauf qu'actuellement, tout le monde peut ouvrir le dimanche. Lionel, dis-nous un peu comment nous fonctionnons dans cette Métropole.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

M. le Maire, comme vous le savez, il y a eu très longtemps, avant les lois Macron, une régulation par la loi des ouvertures dominicales accordées aux commerces employant des salariés ; je précise bien parce que les commerces qui sont tenus uniquement par des propriétaires qui font tout et qui travaillent seuls ne tombaient pas sous le coup de cette législation. Nous étions, avant ces lois Macron, à cinq dimanches autorisés et nous sommes passés à huit pour ensuite passer à 12

maximums encadrés par la loi avec des dérogations possibles dans les zones de tourisme intense. Je vous épargne les détails.

Ce qui nous est proposé pour avis, c'est d'aller sur la délibération cadre de la MEL qui prévoit 12 dimanches autorisés pour l'année 2021. Quelles que soient nos sensibilités philosophiques en la matière – je conçois tout à fait que l'on puisse avoir une nuance sur la question du travail le dimanche pour le penser d'ailleurs moi-même – et étant élu au commerce et travaillant moi-même dans le commerce, je peux vous assurer que c'est une nécessité indispensable compte tenu de la situation sanitaire qui a imposé ces deux vagues de fermetures administratives. Bon nombre de commerces, moyens ou grands, ont ce besoin impérieux de pouvoir ouvrir les dimanches.

Je rappellerai une autre remarque qui peut être contestable philosophiquement sur la concurrence que procure Internet à certaines enseignes et certains magasins physiques mais c'est tout de même une réalité économique et c'est donc une nécessité économique indispensable que d'accorder ces dimanches.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Oui.

Antoine MARSZALEK, groupe Acces

Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Comme vous le dites, cette dérogation concernant l'ouverture des commerces certains dimanches soulève quelques questions. Comme vous l'avez dit, M. BAPTISTE, la crise sanitaire et la crise sociale que nous traversons actuellement posent quelques questions au sens économique. Est-ce que nous avons vraiment besoin d'ouvrir le dimanche ? Certes, cela ne vaut pas forcément une étude bien menée – peut-être en disposez-vous – mais nous sommes aussi allés sur le terrain pour poser quelques questions notamment aux petits commerçants. La majorité de ceux que nous avons écumés nous dit clairement que non, ils n'ont pas la volonté d'ouvrir le dimanche pour des raisons très personnelles, pour des raisons très philosophiques, que nous partageons probablement, à savoir la priorité à la vie de famille, par exemple. Parfois, certains pensent que leur chiffre d'affaires ne sera pas assez impacté par rapport aux grandes surfaces.

Au-delà des questions plus politiques et plus philosophiques que je pourrais vous épargner, nous posons celle de l'affichage de la Ville à savoir est-ce que nous avons vraiment envie de mettre en avant la course effrénée à la vente. Est-ce que nous avons vraiment envie de promouvoir la course à la vente et donc de facto la surproduction ou au contraire est-ce que nous avons envie de montrer que Villeneuve d'Ascq veut ralentir un peu et montrer que nous n'avons finalement pas nécessairement besoin de travailler le dimanche ?

Je nuance néanmoins le propos. Ce qui nous étonne également dans cette délibération c'est essentiellement le nombre de dimanches car beaucoup de commerçants nous font part de leur nécessité d'ouvrir le dimanche notamment ceux

à la veille des fêtes de décembre et ceux des soldes en juin. Ce qui nous étonne donc – et c'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération – c'est le grand nombre de dimanches proposés. Il aurait peut-être été bien de le diminuer un petit peu. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Cela va être très court. En ce qui nous concerne, nous voterons cette délibération parce que nous considérons qu'il faut, bien entendu, accompagner et aider nos commerces de proximité sur la ville.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce sont les textes qui le permettent. Ce sont 12 dimanches par an. En sens inverse, au nom de quoi nous interdirions ce que la loi nous permet d'ouverture. Si nous voyons autant de dates après, c'est parce qu'il y a des choix. Vas-y, Lionel.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Pour répondre à M. MARSZALEK du groupe Acces, à la page 78 du livret, vous avez la liste des secteurs d'activité qui ont été consultés et qui ont donc répondu positivement, au sens déterminé du terme, ainsi que les dates que ces magasins entendaient choisir. Si ces enseignes et ces magasins, certes pour un certain nombre de la grande distribution, ne nous en déplaît ou ne vous en déplaît – c'est un autre sujet mais c'est une réalité économique – ont choisi ces dates, c'est bien parce qu'elles ont une utilité économique. Sauf à être suicidaires ou schizophrènes, ils ne choisiraient pas d'ouvrir si cela n'avait pas une utilité économique.

Deuxième point sur la question de philosophie. Si j'ai bien compris votre vote a une dimension philosophique – ce que je respecte tout à fait – mais cela ne répond pas à la question économique. Sur la question des commerces de proximité ou de toute petite taille, la réponse est simple : s'ils n'ont pas besoin d'ouvrir le dimanche, ils n'ouvrent pas le dimanche. Voilà, c'est tout.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ajoute toujours un petit truc même si c'est un peu hors débat philosophique : même dans les grands commerces ou dans les grandes surfaces qui ouvrent le dimanche et pour lesquels les personnels n'ont pas toujours envie de faire, cela permet aussi à des étudiants de vivre. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'avec la crise, on n'en parle peu mais c'est une réalité y compris sur les stations de ski, par exemple. On oublie un petit peu tous ces gens qui comptent sur cela une fois par an, une fois par mois. Toutes les personnes que nous embauchons pour faire le filtrage dans le quartier

pour les matches au Grand Stade n'ont actuellement plus de boulot parce qu'il n'y a plus de match. Enfin, il en avait un ce soir. Je vous signale tout de même que Lille a gagné 2 – 1. Ils sont donc sélectionnés pour les Jeux Olympiques. Non, ce n'est pas ça.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Ils sont qualifiés pour les seizièmes de finale de l'Europa league.

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'empêche qu'entre les matches où il n'y a pas de public et donc pas de voiture et ces dizaines de jeunes et de moins jeunes qui, à chaque match, étaient payés pendant trois ou quatre heures, je peux vous dire que tous ceux-là ne sont pas dans les comptabilités. Tous ceux-là, la crise leur enlève.

Si vous allez, ce que je ne fais pas, à Auchan le dimanche, vous verrez qu'il y a largement autant de vacataires plus jeunes que de personnels permanents. Ce sont des choix. Et puis, il y a aussi des gens qui ont envie d'aller faire leurs courses le dimanche. La société change. Ce n'est pas mon cas mais encore une fois, ce n'est pas à la commune pas plus qu'à l'État ou au Comité central... Non, c'est juste une plaisanterie, Madame.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Pour votre information, je ne suis pas au Parti communiste, M. CAUDRON.

Gérard CAUDRON, Maire

Je sais mais je le fais exprès, justement. Je n'oserais pas parler à un Communiste. Vous ne voyez pas, s'ils passaient de 2,5 % à 50 % demain, j'irai directement en prison ou au goulag. Il y a encore du chemin mais tout de même... Je le dis parce qu'il faut toujours bien avoir cela en tête. Nous avons nos idées mais nous ne sommes pas là, à travers nos réglementations et nos financements, pour les imposer aux autres. C'est une règle de base. C'est une règle de liberté. J'insiste là-dessus. Je sais bien que Lionel, ça ne le botte pas trop le travail le dimanche. Il vote MELENCHON. Qu'est-ce que vous voulez, personne n'est parfait. Chacun ses idées. C'est comme lorsque l'on parle de laïcité, on peut croire en un Dieu ou en un autre et après la Mairie n'a pas à faire des choix de religion. J'aimerais bien que chacun intègre bien cela. Nous n'enlevons la liberté de personne de ne pas être d'accord ou de penser autre chose.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Antoine MARSZALEK, groupe Acces

Nous sommes contre.

Gérard CAUDRON, Maire

Hein ?

Antoine MARSZALEK, groupe Acces

Nous votons contre.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous votez contre ! Ah oui mais vous n'avez pas répondu lorsque j'ai demandé.

Donc, vous votez contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à la majorité des présents et représentés, le groupe ACCES ayant voté contre.

XXIV. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX LCR ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Pour cette 24^{ème} délibération, dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative, nous proposons à l'assemblée d'octroyer une subvention à une nouvelle association : l'association Passion loisirs pour un montant de 150 €. Cette association accompagne ses membres dans différentes activités de loisirs, dans des activités manuelles et artistiques.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASCQ'IN LOVE

Gérard CAUDRON, Maire

Nelly BOYAVAL, encore. Mais, c'est tellement bon. Affectation d'une subvention à l'association Ascq'in love. Avec un nom pareil...

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Cette association a, entre autres, proposé au début de la pandémie de lutter contre la propagation de la Covid en développant différentes activités. Elle a édité un bulletin quotidien ainsi qu'un blog. Elle a travaillé avec différents partenaires. Elle sollicite le soutien de la commune et demande une subvention de 1 500 € pour accompagner les actions de prévention auprès de la population extrêmement fragilisée.

Gérard CAUDRON, Maire

Je crois qu'elle a aussi aidé les étudiants.

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Les étudiants, les seniors isolés, les personnes en situation de handicap. Leur domaine d'activité est large pour une population très large également.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Des questions ?

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Et je pense que nous pouvons ajouter qu'elle a aussi créé beaucoup de lien social sur le quartier d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais vous savez, nous, à Villeneuve d'Ascq, dès que nous voyons Ascq, c'est obligatoirement bien. De plus, c'est là qu'il y a le plus d'élus.

Claudine REGULSKI, groupe Acces

Le Breucq, c'est bien aussi.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais il y a plus d'élus à Ascq qu'au Breucq.

Ce sont justement des associations relativement récentes, citoyennes. Il n'y a pas besoin de décréter de la citoyenneté. Ils ont un avis sur tout : sur la restauration, sur les plantations, sur la biodiversité. C'est ça le bouillonnement : c'est que les associations ne soient pas cantonnées. Il est vrai que ce sont elles qui nous font des propositions. Ce n'est pas nous qui sommes allés les chercher pour aider les étudiants qui n'avaient rien à manger car ce sont des citoyens qui se rendent compte.

Je voyais le Secours populaire l'autre jour à Match lorsque je faisais mes courses. Ils ont des contraintes – ils ne peuvent plus avoir de sachets car ça transmet le virus et tout – et pourtant, les bénévoles sont là. Ils ont des métiers ou ils sont retraités et ils sont là régulièrement. Pourtant, ce n'est pas simple d'être dans le hall d'un grand magasin pour finalement demander aux gens d'acheter des trucs qui ne vont pas ramener chez eux. Les gens n'osent pas dire non mais souvent dans le regard ou dans la manière d'essayer d'éviter de repasser... C'est comme ça. Le Secours populaire m'a demandé un rendez-vous. Il veut discuter parce qu'ils ne s'en sortent plus que ce soient les Restos du cœur ou le Secours populaire. Il y a un nombre de gens qui n'en sont pas à discuter d'antennes paraboliques ou de plantations ou de coupes d'arbres mais qui en sont simplement à se demander ce qu'ils vont donner à manger à leurs enfants demain. C'est pour cette raison que j'ai toujours dit au niveau du centre communal d'action sociale que lorsque nous avons des demandes, nous répondons et lorsque nous avons besoin de sous, nous les trouvons et nous les

mettons. Nous ne disons pas non, nous avons épuisé la ligne et nous ne faisons pas.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. PROROGATION DE LA CONDITION RESOLUTOIRE STIPULEE AUX TERMES D'ACTE DE VENTE PORTANT SUR DIVERS BIENS ET DROITS IMMOBILIERS SITUE RUE DES VETERANS

Gérard CAUDRON, Maire

Nous n'allons pas y passer la nuit mais il s'agit là d'une nouvelle délibération pour régler ce problème du montage avec Vinci immobilier pour créer un centre social, des chambres d'étudiants et des bureaux.

Vincent BALENT, Adjoint au Maire

Exactement. Bonsoir à tous. Le chantier du centre social touche bientôt à sa fin. Il devait au départ être livré à la fin de l'année mais il a pris quelques semaines de retard. Dans tous les cas, dans l'accord avec Vinci de cession de l'ancien site, une date avait été actée. Cette délibération permet donc de la prolonger de trois mois le temps que nous puissions quitter les lieux, installer et investir le nouveau centre social.

Pour information : la remise des clés devrait se faire d'ici une dizaine de jours. La réception et l'installation du mobilier devraient se faire dans le milieu du mois de décembre. En toute logique et sauf imprévu de dernière minute, une visite de sécurité devrait avoir lieu avant la fin de l'année. L'occupation des lieux et l'ouverture du public sont prévues courant janvier 2021.

Cette délibération permet tout simplement de décaler de trois mois la libération de l'ancien site et ensuite, dès lors que l'ancien centre social sera remis à Vinci, la deuxième phase des travaux pourra être lancée pour y construire une résidence étudiante de 164 chambres et des bureaux.

Gérard CAUDRON, Maire

En attendant, il y aura un rehaussement de la passerelle. Je me suis inquiété pour les personnes à mobilité réduite. Elles prendront l'ascenseur à l'intérieur du centre social.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION MS N°772 SITUEE RUE DE LA STATION

Gérard CAUDRON, Maire

Vincent BALEDENT toujours. C'est un petit brimborion.

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire

C'est ça. Exactement. C'est une parcelle qui, à son époque...

Gérard CAUDRON, Maire

En plus, on nous la donne gratuitement.

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire

Exactement. Vous avez tout dit. Pour situer, on est derrière la résidence Vilogia rue de la Station en face de la salle Marianne. Il y a 250 m² d'une petite bande de terrain dont Vilogia n'a pas besoin. Ce dernier a trouvé pertinent de nous la céder à titre gracieux. Elle rejoindra les jardins familiaux qui sont derrière.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour votre information, nous allons pouvoir également commencer la réhabilitation du quartier des Musiciens. C'est en dehors de ça mais c'est dans le même secteur. Je voulais dire que Vilogia est un bon partenaire et la MEL aussi dans ses crédits que nous avons économisés ailleurs car elle s'est engagée plus rapidement dans le quartier des Musiciens dans la réhabilitation par lots comme nous l'avons fait du côté de la place de Verdun. Normalement, cela devait prendre plus de temps pour commencer et là, nous allons démarrer sans faire de grandes études globales mais en prenant secteur par secteur et en discutant aussi avec les habitants, secteur par secteur. Des discussions auront également lieu entre la MEL et la Ville, chacun dans le cadre de ses compétences, ainsi que Vilogia, dans le cadre des siennes. Quand on voit le côté de la place de Verdun et l'autre côté, on constate tout de même une différence et donc il fallait s'y mettre.

Sur cette délibération, des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Gérard CAUDRON, Maire

Jean-Michel MOLLE. La fameuse prime exceptionnelle pour les agents qui ont fait plus que ce pour quoi ils étaient payés pendant le premier confinement.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Personnellement, M. le Maire, je pense que cette prime exceptionnelle est l'occasion de rendre hommage à tous ces agents qui ont accepté une surcharge de travail et qui ont parfois pris des risques à un moment où cette incertitude était encore plus grande ; on connaissait moins le virus, on ne savait pas s'il fallait porter un masque, s'il y en aurait ou pas. À mon sens, ces agents ont donc fait honneur au service public, en acceptant de prendre ces risques et pour beaucoup des charges de travail supplémentaires.

Je voudrais également à cette occasion, rendre hommage aux syndicats et à leurs apports très contributifs et très positifs. Nous avons eu à travailler pendant cinq demi-journées sur ces primes pour être au plus juste possible. Je ne peux que me ravir de la qualité de notre dialogue social avec eux.

Merci aussi à la DRH d'avoir fait ce travail de fourmi en essayant...

Gérard CAUDRON, Maire

Travail de titan !

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Travail de titan mais aussi de fourmi pour qu'il y ait le moins d'injustice possible.

Gérard CAUDRON, Maire

Et toi aussi parce que je sais que tu en as bavé.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

On peut le dire mais la lumière est venue une nuit où je dormais mal.

Je vous passe les décrets multiples qui autorisent les collectivités à se pencher sur cette prime à verser à leurs agents et notamment ceux, comme nous l'avons dit il y a quelques instants, qui ont eu une surcharge de travail que ce soit en présentiel, en

télétravail ou assimilé. Lorsque l'on parle de télétravail ou assimilé, c'est parce que nous avons, avant la pandémie, entamé avec la DRH une réflexion sur la mise en place du télétravail avec le matériel adapté et des règles bien définies. Nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de l'expérimentation puisque nous sommes tombés sur du travail à domicile. Ce n'est qu'un chantier à remettre et nous y travaillons encore.

Donc, ces agents qui ont assuré la continuité du service public en présentiel, avec ou sans contact, qui ont été exposés ou pas, ont eu à faire face à des restrictions de personnel dues à l'absence d'agents ayant des problématiques de garde d'enfants ou des arrêts de travail, des certificats d'isolement sur la période. Aussi, des agents ont pris des missions complémentaires allant au-delà de leurs missions habituelles sur des services à domicile, des travaux de protocole sanitaire à respecter, de la désinfection, des nettoyages. L'organisation du travail a dû être repensée.

C'est pour cette raison que nous avons pu aboutir de la manière – je pense – la plus juste possible à l'attribution de cette prime dont vous avez le détail selon la durée de présence de l'agent. La première prime est à 100 € pour une journée de travail. Cela peut paraître beaucoup mais nous avons estimé que même si on ne venait travailler qu'une journée, on prenait aussi des risques et que cela en valait la peine. Je vous laisse lire le détail des primes en présentiel.

En ce qui concerne le télétravail, cette prime a été attribuée de manière unique et uniforme : 150 € par agent. Il est très difficile en télétravail de percevoir la surcharge de travail. Elle n'a pas été attribuée à toutes les personnes que vous voyez derrière le Maire et les Adjoints. Ce sont des personnes qui, de par la nature de leurs fonctions, sont constamment en dépassement d'horaire. Elles n'auront donc pas cette prime.

Je vous laisse aussi le soin de lire que cette prime fera l'objet d'un versement en décembre, qu'elle est exceptionnelle, qu'elle n'est pas reconductible, qu'elle est exonérée d'impôts. Tout ce qui vous est demandé est d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Vous constaterez peut-être, avant que certains d'entre vous ne posent la question, que dans ce document n'apparaissent pas les primes versées aux agents de l'EHPAD ainsi qu'aux agents des services à domicile et des services infirmiers à domicile puisque celles-ci ont été financées par le Département et/ou par l'Agence régionale de santé. Elles ne font pas l'objet d'un passage en Conseil municipal mais tout simplement en conseil d'administration du CCAS.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Des questions ? Je voudrais remercier Jean-Michel MOLLE. J'ai souffert pour lui. Ce n'était pas simple.

Je voudrais tout de même dire, pour avoir essayé d'appeler ma banque, une compagnie quelconque, même ces derniers temps, avoir été renvoyé par un disque sur une plate-forme, que nous, à la Mairie, nous avons toujours répondu et même

pendant la période de confinement, 24 heures sur 24. Là aussi, chapeau aux agents qui l'ont fait. Je ne dirai jamais que tous les fonctionnaires sont formidables. Je ne dirais pas cela. Il n'y a pas de raison. De plus, lorsque l'on dit cela, cela veut dire qu'on ne reconnaît pas ceux qui le sont. Franchement, nous avons un ensemble d'agents dont le niveau est largement supérieur à la moyenne avec un sens du service public ; et j'en connais depuis le temps que je vadrouille dans cette métropole. Vraiment, chapeau à eux.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Avis partagé, M. le Maire. Je le savais puisque je suis aussi depuis longtemps dans la maison. J'ai l'occasion tous les jours de le constater surtout lors de ces périodes qui sont très difficiles.

Gérard CAUDRON, Maire

Par exemple, nous remplaçons les goûters de Noël par des colis. Je m'en suis fait livrer un non pas parce que j'y ai droit avec mon âge mais parce que je voulais savoir ce qu'il y avait dedans ; je peux vous dire que c'est bien et que c'est lourd. Je constate que lorsque s'est posé le problème de leur livraison, spontanément, autour de Michel DESTOMBES, des agents se sont proposés, parce qu'ils ont moins de boulot compte tenu des contraintes, pour aller les porter à domicile. Je peux dire aussi : chapeau. On ne voit pas cela partout. Ce n'est pas de notre faute. Ce n'est pas nous. Je parle de nos agents, de nos cadres. Il y a des initiatives qui sont aussi spontanées chez les agents municipaux qui nous disent eux-mêmes, qu'ils pourraient faire cela. Ce n'est pas tout le monde.

Il y a aussi des gens qui essayent de se planquer et de profiter mais ce n'est pas parce qu'il y en a qui ne se conduisent pas bien, comme la société en général, qu'il faut ne pas mettre en valeur et souligner ceux qui le font. Ils sont un honneur pour le service public.

Sur cette délibération, des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Gérard CAUDRON, Maire

Jean-Michel MOLLE. Une délibération classique qui vise à la création de postes pour faire les nominations après la CAP et ensuite nous supprimons les postes.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises. Nous avons vu en commission 1 que tous les groupes avaient maintenant compris la mécanique. Mais, nous avons sauté une délibération, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Ça va revenir. Nous allons déjà voter sur le tableau. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. REMISE GRACIEUSE**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit d'une remise gracieuse d'un montant important. Toutefois, c'est vraiment une situation très délicate. Sans rentrer dans le détail de la vie des gens, vous pouvez en dire deux mots.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Cela n'a pas fait débat en commission, M. le Maire. Effectivement, il y a deux demandes de remise gracieuse. La première est pour un parcours emploi compétences. Il s'agit d'un contrat aidé de 20 heures qui était, je pense, dans les groupes scolaires. Cette personne a été malade. À ce titre, elle a touché les indemnités de la Sécurité sociale et n'aurait pas dû toucher son salaire de la Mairie. Nous avons été alertés par l'assistante sociale du TPAS (Temps partiel aménagé sénior) sur le fait que cette personne gagnait 494 €. Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a des gens qui sont aujourd'hui dans des situations très peu confortables. Pour cette personne-là, c'était quelque chose de difficile.

Vous avez un peu amorcé la deuxième. Il s'agit d'une famille de cinq enfants. Nous n'allons pas refaire Zola ici. Je ne dirais pas toute la misère que traîne cette famille. La commission de réforme avait déclaré cet agent en accident professionnel. Plus tard, la commission de réforme s'est réunie et a estimé que la personne pouvait reprendre à mi-traitement. Cependant, entre le temps où la commission de réforme a pris cette décision et le moment où la personne a été informée de celle-ci, elle a tout de même touché son salaire plein. Aujourd'hui, on lui demande de rembourser 3 450 €. Nous avons essayé, sans grand espoir, avec la famille de voir si nous ne pouvions pas étaler la dette. Franchement, ce n'est pas possible. Je ne vois pas humainement comment nous pouvons faire autrement.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. PARTICIPATION AUX PROJETS COLLECTIFS « FABRIQUES CULTURELLES » EN 2020

Gérard CAUDRON, Maire

Dominique FURNE n'est pas là. Ce sont des projets que nous avons tous les ans en lien avec la MEL dans le cadre des Fabriques culturelles. N'étant pas un cultueux de premier ordre, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Cela fonctionne tous les ans. Nous nous y inscrivons en tant que commune. C'est à la Ferme d'en haut qui est une ancienne Maison folie. Après Lille capitale européenne de la culture européenne de 2004, des opérations ont été prolongées autour de ces équipements pour les faire vivre avec des participations financières diverses dont celle de la Ville. Je ne peux pas vous en dire plus. Je n'ai pas le talent qu'aurait Dominique FURNE si elle était là.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Eva KOVACOVA, groupe Acces

J'ai un petit besoin de compréhension sur le budget des opérations. On nous demande d'approuver un budget que nous n'avons pas. C'est très bien le Tour de chauffe. Il n'y a pas de question là-dessus. C'est simplement pour comprendre.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, nous ne demandons effectivement pas d'approuver. Je ne vais pas faire pour la xième fois la même réflexion. Ce ne sont pas nos goûts ; c'est comme à la Rose des vents. Nous ne donnons pas une subvention parce que ce qui s'y fait nous plaît. Nous ne donnons pas une subvention à la Ferme-d'en-haut parce que cela me plaît. La culture est un des éléments fondateurs de nos libertés. Nous sommes donc dans un dispositif métropolitain dans lequel il y a une liberté culturelle et nous y contribuerons. Nous aurons le débat, le moment venu, sur la Rose des vents. Moi-même, je me fais dresser la liste de ce qui se passe à la Ferme-d'en-haut. Il y a des moments où j'avale ma salive mais bon, c'est tout, c'est comme ça. Je fais avec.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Je comprends tout à fait la liberté d'expression du monde artistique. C'est complètement à propos. Ce que je ne comprends pas, c'est que nous n'avons pas le montant de ce budget. C'est seulement à titre informatif. Pourquoi ne l'avons-nous pas ?

Intervention hors micro de Michel DESTOMBES.

Eva KOVACOVA, groupe Acces

Donc, c'est 50/50. C'est ça ?

Intervention hors micro de Michel DESTOMBES.

Gérard CAUDRON, Maire

Jean-Michel.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

En fait, pendant le dernier mandat notamment, j'étais dans la commission rayonnement qui regroupe la culture et le sport et chaque année revient cette délibération qui consiste à attribuer des subventions à ce que nous appelons les Maisons folie qui sont des émanations de l'époque de Lille 2004 capitale européenne de la culture. La subvention attribuée par la MEL n'est pas linéaire et uniforme pour toutes les Maisons folie. Cette subvention prend en compte le volume d'activité, le dynamisme et le rayonnement. Pour moi, cette subvention n'a pour but que de solliciter les 70 000 € de la MEL. C'est ça le but de la subvention.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela devrait se faire au prochain Conseil, je suppose.

Intervention hors micro de Michel DESTOMBES.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA MISSION D'AGENT D'AMBIANCE MISE EN ŒUVRE PAR LE BAILLEUR SOCIAL 3F NOTRE LOGIS

Gérard CAUDRON, Maire

Benoît TSHISANGA : participation de la Ville à la mission d'agent d'ambiance mise en œuvre par le bailleur social 3F Notre Logis puisque c'est maintenant son nouveau nom.

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Chers collègues, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville souhaite contribuer au plan médiation tranquillité mis en œuvre par le bailleur social 3F Notre Logis sur l'ensemble de son patrimoine villeneuvois.

Ce plan se concrétise par le déploiement d'un service d'agents d'ambiance au sein du patrimoine locatif du bailleur et dont la mission préventive et informative consiste à :

- veiller au respect du règlement intérieur des immeubles ;

- contrôler l'accès aux parties privatives et communes ;
- porter aide et assistance aux personnes isolées et/ou en difficulté ;
- intervenir de façon préventive sur les nuisances de voisinage, de bruits nocturnes et y apporter une réponse par la médiation ;
- prévenir et signaler les pannes et les anomalies techniques graves ;
- mener des actions de prévention sociale et de prévention de la délinquance par une présence dissuasive.

Pour l'année 2020, le coût de l'opération du dispositif est évalué à 100 000 €. La contribution de la Ville s'élève à 15 %.

Après avis favorable de la commission n° 3 en date du 6 novembre dernier (dématérialisée), il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € au 3F Notre Logis. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Il s'agit d'une subvention destinée à l'association CITEO qui intervient dans les collèges et les écoles de la ville par le biais de médiateurs à l'école.

Je rappelle que les médiateurs à l'école ont pour objectif de :

- prévenir et lutter contre les incivilités et le harcèlement ;
- prévenir et gérer l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

Un crédit de 13 500 € est inscrit au budget primitif au titre de 2020 sous la forme d'une subvention pour l'association. Cette fois, il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention de 6 750 € à l'association CITEO.

Après avis favorable de la commission n° 3 (dématérialisée), il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le versement d'une subvention à l'association CITEO pour un montant de 6 750 €. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Gérard CAUDRON, Maire

Nous arrivons à la présentation en format dégradé du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par Saliha KHATIR. À toi Saliha.

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

Bonsoir à tous. Je n'ai pas prévu de présentation, M. le Maire. Je souhaite que l'assemblée puisse prendre acte du rapport qui a été largement diffusé et présenté en détail à la commission 1 finances où tous les groupes ont pu poser des questions et participer.

Gérard CAUDRON, Maire

Effectivement, chacun a pu en prendre connaissance.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Mon intervention va surtout se concentrer sur la deuxième partie du rapport ; j'allais dire qui vient de nous être présenté mais non. Nous avons toutefois pu le lire et en prendre connaissance en amont. Cette deuxième partie sur laquelle je vais me concentrer porte sur les politiques publiques de la Ville en matière d'égalité femmes/hommes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la marge de progrès est considérable.

Le rapport égalité femme/homme est une obligation légale qui se justifie compte tenu des inégalités persistantes dans notre société au détriment des femmes. Les actions menées doivent donc rétablir un équilibre au bénéfice des femmes. Ce que je dis paraît évident mais il est manifestement nécessaire de le rappeler. En effet, la seule inégalité quantifiée que le plan d'action se propose de corriger, plan d'action contenu dans ce rapport, est celle de la fréquentation des activités dédiées aux aînés par... les hommes. Cruelle ironie ! D'autant que cette disparité peut être facilement expliquée par la pyramide des âges de notre commune qui montre que les femmes seules sont deux fois plus nombreuses que les hommes seuls à partir de 60 ans. En revanche, aucune mesure n'est, par exemple, proposée pour lutter contre l'inégalité constatée en matière de pratique sportive ; les femmes ne représentant que 38,7 % des pratiquants. Le rapport affirme que la Ville a la volonté de permettre à tous l'accès à la pratique sportive sans distinction et sans discrimination mais il ne dit pas ce que vous faites ou ce que vous avez l'intention de faire dans ce domaine.

Le flou est d'ailleurs assez de mise dans ce rapport. On ne sait pas vraiment ce qui

est fait à destination des enfants alors qu'ils devraient être une cible privilégiée de politiques éducatives contre les stéréotypes de genre. Pour la petite enfance, il est dit que de nombreux papas ont participé à des ateliers d'éveil corporel mais combien et pour combien de maman ? On ne sait rien non plus du public touché par les actions culturelles mentionnées ni de la manière dont les dispositifs d'accompagnement à l'emploi traitent les disparités entre les femmes et les hommes.

Quand ce n'est pas flou, c'est parfois tout simplement indigent. Dans le domaine de la citoyenneté, la seule action mentionnée est la dénomination d'une rue au nom de Simone VEIL. Rien sur la composition des conseils de quartier qui n'était pas paritaire en 2019. Rien sur l'accès des femmes à l'exercice de la citoyenneté. Rien non plus dans le plan d'action annoncé pour 2021.

De manière générale, ce rapport frappe par l'absence totale d'évaluation des politiques menées. Quels sont leurs objectifs ? Quels sont leurs effets ? Sans évaluation, il est difficile d'en tirer des conclusions et surtout de les ajuster et de les améliorer au besoin voire d'en changer complètement si l'on se rend compte que l'on fait fausse route.

Quant aux actions envisagées pour 2021 dans le cadre des politiques publiques, celles concernant les aînés, que ce soit à la Maison des aînés ou au Centre Social du Centre-Ville, ne relèvent pas de la question de l'égalité femme/homme. Les autres ne sont pas de nature à s'attaquer à des inégalités structurelles et profondément ancrées.

Ce ne sont pourtant pas les possibilités qui manquent. Le groupe Action commune citoyenne, écolo, solidaire vous en propose deux :

- Premièrement : mettre en place une budgétisation sensible au genre. Cette budgétisation conduit à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service, etc.) et la distribution des ressources financières (subventions des associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services, etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes. Au regard des résultats, il s'agit alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité. Cette définition de la budgétisation sensible au genre, je la cite d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femme/homme, guide pratique pour accompagner les collectivités territoriales ; un guide qui était préfacé par la ministre de l'époque Laurence ROSSIGNOL, qui ne vient donc pas de l'URSS, je précise.
- Deuxièmement : réaliser un diagnostic complet des inégalités femme/homme sur le territoire villeneuvois, par exemple, dans le cadre de la signature de la charte européenne pour l'égalité femme/homme dans la vie locale suivi par l'élaboration d'un plan d'action correctif. Il est d'ailleurs étonnant que cette action ambitieuse et volontariste ne soit pas inscrite dans votre plan d'action alors que nous venons de voter en début de Conseil l'adhésion de la Ville à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe qui porte cette charte.

L'adoption de ces deux orientations politiques fortes montrerait que la Ville de Villeneuve d'Ascq prend au sérieux les nombreux enjeux de l'égalité femme/homme.

Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'autre intervenant ? Saliha.

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

Juste un petit rappel : ce document est simplement un rapport sur la situation. C'est une photographie aussi bien en interne de la collectivité que de son territoire. Depuis cette année, nous avons l'obligation de réfléchir et de mettre en place un plan d'action qui va venir corriger les inégalités de la situation.

La situation Covid ne nous a pas permis de travailler avec tous les services sur ce plan d'action. De plus, nous avons le souci de le faire en discutant avec les représentants syndicaux. C'est pour cette raison que dans le plan d'action, nous parlons de dialogue social.

Nous avons proposé trois axes dans ce plan d'action :

- la prévention, en favorisant un plan de formation pour nos agents ;
- un dispositif d'urgence qui est le signalement de violence, de harcèlement ;
- un travail d'identification. Nous allons effectuer avec les syndicats et les représentants un travail d'analyse sur les écarts de salaires car ceux-ci peuvent s'expliquer pour plusieurs raisons.

Nous allons donc faire ce travail l'année prochaine puis nous allons mettre en place ces actions. Ensuite, nous pourrons travailler avec l'ensemble des services. Toutefois, nous avons choisi trois actions prioritaires qui concernent nos agents avant d'aller sur d'autres actions.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Saliha. Nous prenons acte donc nous ne votons pas.

XXXV. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LILLE METROPOLE HABITAT RELATIVE A L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES VIEUX ARBRES

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq 2020

Bonsoir à tous. Il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville et le bailleur LMH à l'initiative de la Ville pour régler deux problèmes : gérer et clarifier entre le bailleur et la Ville les domaines de compétence sur la partie gestion quotidienne, propreté et autres. La Ville le fait déjà mais il faut clarifier les choses notamment sur les abords des immeubles et autres car parfois il y a de petites anomalies. Cette convention temporaire a également pour but de régler les nuisances et les

problématiques de stationnement que nous avons actuellement sur ce secteur même si la Ville est déjà intervenue en accord avec le bailleur pour régler quelques soucis. Toutefois, nous sommes face à des nuisances de stationnement qui ne peuvent plus durer. Les choses se sont un peu améliorées mais nous devons maintenant pouvoir aller plus dans le détail et dans le renforcement et nous ne pouvons le faire que par une gestion par la Ville comme cela se faisait il y a à peu près une vingtaine d'années.

Je précise que cette convention ne concerne que la partie du chemin des Vieux-Arbres qui se situe entre la barrière d'accès qui se trouve rue Verte et l'entrée de V2.

La communication sera faite aux riverains sur les nouvelles modalités de gestion par la Ville. Celle-ci gèrera maintenant l'accès du chemin des Vieux-Arbres. Nous rappellerons également les règlements en termes de stationnement et de respect de l'espace public car l'espace concerné ici est, je le rappelle, un espace à accès restreint pour les véhicules et surtout un accès piéton qui avait été rénové par la MEL il y a quelques années. De toute façon, ce secteur fera l'objet de transformations dans le cadre du projet Grand-Angle d'ici quelques temps. En revanche, il ne concerne pas l'accès qui se trouve de l'autre côté qui, lui, appartient à la copropriété de la résidence Salamandre. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Il me reste, avant les deux questions sur lesquelles je vais appliquer le règlement intérieur en laissant le Conseil répondre, la présentation des décisions prises. Nous vous les envoyons au fur et à mesure. S'il y a des questions, il ne faut pas attendre le Conseil, vous pouvez les poser avant. Il n'y a pas d'opposition ? Pas de question particulière ?

Par ailleurs, vous avez le tableau des subventions aux associations actualisé. Il est vrai que beaucoup de subventions arrivent par tranches. Lors du mandat précédent, Mme BARISEAU nous l'avait fait remarquer. De ce fait, nous donnons à tous les Conseils le tableau avec ce que nous avons voté.

La partie administrative proprement dite est terminée. Je vous laisse entre les mains chaleureuses de Maryvonne GIRARD qui va présider ces deux questions auxquelles répondront Victor BURETTE et Sylvain ESTAGER.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il y a une première question présentée par le groupe Acces. Qui prend la parole pour la poser ?

Pauline SEGARD, groupe Acces

Moi.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Allez-y.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Merci. Le deuxième confinement sera prochainement assoupli mais la crise sanitaire, sociale et économique actuelle risque de perdurer plusieurs semaines voire plusieurs mois si ce n'est encore davantage. C'est pourquoi notre groupe Action commune, citoyenne, écolo, solidaire vous a communiqué ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal un ensemble de propositions pour mieux faire face aux crises dès maintenant et à l'avenir.

Une des propositions consiste en la création d'un comité de liaison qui serait composé de 50 Villeneuvoises et Villeneuvois tirés au sort ; une instance de participation citoyenne qui a été mise en place dans la ville de Grenoble, par exemple, et qui permet de mieux faire remonter les informations mais aussi de mobiliser l'intelligence collective et de témoigner de la considération aux habitants, à leur expérience quotidienne, leur expertise d'usage et à leur capacité à tenir compte de l'intérêt général. Jusqu'à présent, la municipalité n'a pas associé les Villeneuvoises et les Villeneuvois à la gestion de la crise, à la formulation de solutions aux problématiques qui ont émergé ou que la crise a révélées. Or l'association des habitantes et des habitants permettrait de redynamiser notre démocratie locale, qui en a bien besoin, de raviver la confiance des habitantes et des habitants à l'égard des pouvoirs publics dans un contexte de désaffection croissante et d'augurer une nouvelle ère en matière de démocratie permanente.

La question s'adressait initialement à M. le Maire. Mme l'Adjointe au Maire, avez-vous l'intention de créer une telle instance et d'y associer dès maintenant les Villeneuvoises et les Villeneuvois ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme SEGARD.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Sur la question, en illustration de ce qui a été dit tout à l'heure, il est possible d'ouvrir le débat et d'intervenir sur un sujet qui n'est pas fixé par l'ordre du jour municipal. Le Maire vous l'a rappelé tout à l'heure, Mme SEGARD, et vous en avez eu l'illustration avec les questions que vous venez de poser.

Sur cette question, on peut se poser la question légitime de sa finalité : est-ce pour faire du déclaratif ou est-ce véritablement pour proposer quelque chose ? Ce qui me pose problème dans ce que vous venez de poser comme questionnement – et une partie des débats de ce soir m'a apporté une réponse donc je serais assez court dans la mienne – c'est que vous postulez, vous affirmez des choses finalement assez choquantes et parfaitement fausses dans le diagnostic. Vous nous dites que jusqu'à présent la municipalité n'a pas associé les Villeneuvoises et les Villeneuvois à la gestion de la crise, à la formulation de solutions aux problématiques qui ont émergé, que la crise a révélé. Nous vous avons expliqué, nous vous avons illustré tout au long de ce Conseil que c'était exactement le contraire. Nous avons passé notre temps à associer les Villeneuvois. Nous avons passé notre temps à répondre aux propositions, aux attentes, aux doléances, aux initiatives, jour après jour. Jamais – et nous l'avons toujours rappelé –, nous n'avons agi seul. Nous aurions pu le faire. Nous aurions pu déclamer le fait que nous avons agi pendant la crise courageusement avec nos agents et que nous avons fait face.

Nous nous sommes appuyés sur toutes les initiatives et nous pourrions multiplier les exemples. Valérie QUESNE a rappelé tout à l'heure le travail qui est fait avec les associations des aînés, avec la Maison des aînés. Nous avons répondu au quotidien aux attentes des personnes vulnérables avec des propositions, avec des échanges, avec des solutions proposées et apportées. Si Lahanissa MADI était là, elle vous dirait exactement la même chose sur la question du handicap. Personne n'a été laissé de côté. Farid OUKAID pourrait longuement expliquer ce qui a été fait avec l'OMS, avec les associations. Pourquoi à la rentrée à Villeneuve d'Ascq nous avons eu un club de natation qui a pu faire nager tous les mêmes qui étaient inscrits ? Ils se sont démenés. Nous avons travaillé jusqu'à pas d'heure avec Farid en particulier pour trouver des aménagements sur les horaires. Ce sont les citoyens qui sont venus nous voir en disant qu'ils payaient une cotisation et qu'ils voulaient que leurs enfants puissent aller nager. Ça a été pareil dans les clubs de sport avec des dispositifs extrêmement complexes.

La Mairie a accompagné en permanence : Lionel BAPTISTE pourrait vous en parler sur les commerçants, Françoise MARTIN pourrait vous en parler sur les écoles, les centres sociaux, la maison des Genêts. Nous n'avons pas arrêté. Nous n'avons pas arrêté du début de la crise jusqu'à aujourd'hui encore. Ça, c'est sur les structures classiques, traditionnelles avec lesquelles nous travaillons année après année. Toutefois, nous pourrions dire la même chose sur les collectifs citoyens. Tout à l'heure nous parlions d'Ascq'in love. Quand il y a eu les distributions de denrées et de soupes à destination des étudiants, c'est Ascq'in love qui est venu nous voir. Tout à l'heure, nous étions sur le terrain avec Vincent BALEDENT pour parler d'un aménagement urbain avec toute une série d'implications et de réaménagements sur une question de biodiversité et d'implantation dans le quartier. Nous répondons à la demande citoyenne.

Nous pourrions multiplier les exemples. Je ne parle pas évidemment de ce que le Maire a évoqué tout à l'heure : les Restos du cœur et le Secours populaire. Nous n'avons pas arrêté.

Vous prenez l'exemple de Grenoble. On se demande pourquoi. Vous prenez l'exemple de Grenoble. Je vais prendre l'exemple d'un quartier extrêmement fragile à Villeneuve d'Ascq, le Pont-de-Bois, sur lequel nous avons des indicateurs sociaux qui nous démontrent que ce quartier abrite une population parmi les plus fragiles de France. Pourquoi, au Pont-de-Bois, ça n'a pas flambé ? Pourquoi, à Grenoble, ça a flambé ? Vous avez peut-être des éléments de réponse. Nous, nous en avons. Pourquoi à Villeneuve d'Ascq, le Pont-de-Bois ne crame pas comme à Grenoble ? Parce que nous avons l'implication de tous les citoyens, des associations, de la maison de quartier qui au quotidien travaillent sur la crise. Au quotidien.

Ce que vous avez dit Mme SEGARD est profondément choquant. Les élus et les services de la Ville ont l'habitude d'une opposition qui cogne ; nous faisons éventuellement avec, ce n'est pas un problème. Dans le mandat précédent, nous avions le Front National. Ils avaient commencé sur la même tonalité. Cela ne nous a pas posé de problème. Nous faisons face. Mais ce que vous avez fait est particulièrement choquant et méprisant pour le monde associatif qui se bouge, pour les associations qui se bougent, pour les citoyens qui se bougent, pour les citoyens qui n'ont pas arrêté. Vous auriez pu au moins avoir la reconnaissance de l'action qu'ils ont entreprise et des actions qui ont été réalisées.

Pauline SEGARD, groupe Acces

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Et vous les avez oubliés. Je vous cite : « *Les Villeneuvoises et les Villeneuvois n'ont pas été associés à la gestion de la crise.* ». Ils se sont associés eux-mêmes en permanence depuis le début. Ouvrez les yeux. Connaissez un peu plus le territoire et nous avancerons sur ces questions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Victor.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Merci Maryvonne. Je souhaitais compléter parce qu'au-delà de ce qu'a dit Sylvain ESTAGER sur les citoyens qui se sont mobilisés, qui nous ont interpellés et sur les élus qui étaient sur le terrain et qui ont pu, au quotidien aussi, être en relais de ces mobilisations citoyennes et prendre le pouls de la situation, je ne pense pas qu'un comité de liaison comme celui qui est proposé à Grenoble soit la réponse la plus pertinente. J'entends bien les comités de liaison, les commissions, etc. Il me semble que depuis le début du Conseil municipal, nous en sommes à quatre demandes de création de commission, de comité, etc. En soi, je n'ai pas de problème avec tout cela. Sauf qu'il faut faire attention après à les faire vivre et à y produire quelque chose. Le risque de la démultiplication de tous ces comités, c'est à un moment de ne pas être en mesure d'en assurer le suivi.

Je suis très sensible à la question démocratique et au questionnement du renouvellement des formes de démocratie locale. C'est quelque chose qui était au cœur de notre projet municipal et je pense que c'est quelque chose qui est d'autant plus important aujourd'hui que la question démocratique est centrale si nous voulons intégrer la question de la résilience des territoires et des transitions à engager.

Simplement, dans notre projet municipal, nous avons engagé un certain nombre de propositions que nous avons pu d'ailleurs vous présenter et échanger avec vous lors d'une rencontre pas plus tard que le 18 novembre à votre demande. Nous avons eu un temps pour vous expliquer ce que nous souhaitons faire au cours de ce mandat, le calendrier qui était le nôtre. Effectivement, il y a aujourd'hui un certain nombre de chantiers qui sont en cours et auxquels nous souhaitons également vous associer mais qui sont lourds et qui sont nécessaires à mener dès maintenant pour engager les transitions post-crise que vous souhaitez.

Je commence par les conseils de quartier : le processus de renouvellement de la charte des conseils de quartier pour remettre à plat leur mode de fonctionnement a été lancé vendredi dernier en présence des coordinateurs des conseils de quartier, de Maryvonne GIRARD et des adjoints de secteur. Nous nous sommes mis d'accord pour qu'ils puissent revenir vers les conseillers de quartier et établir un diagnostic au sein des conseils de quartier d'ici fin janvier et nous faire remonter leur diagnostic afin que nous puissions nous retrouver une nouvelle fois la première semaine de février pour faire le point sur ce diagnostic et ensuite à partir de là réécrire la charte. Je pense que les conseils de quartier auront un rôle très important à jouer au cours de ce mandat car nous souhaitons vraiment conforter leur rôle.

Autre chantier : l'outillage numérique de la participation citoyenne. J'entends par là les dispositifs classiques de démocratie participative mais aussi la notion de l'engagement citoyen au sens large. Nous y travaillons avec Charles ANSSENS et Nelly BOYAVAL car cela nous semble très important, comme cela a été souligné par Sylvain ESTAGER. Nous avons des initiatives qui le montrent comme Ascq'in love. Nous souhaitons que les notions d'engagement citoyen et de démocratie participative puissent être davantage imbriquées. Nous travaillons actuellement à une plate-forme qui pourrait associer ces deux dimensions : l'engagement sous toutes ses formes sur la ville. Nous y travaillons. Une rencontre est prévue avec les services début janvier pour établir la feuille de route.

Troisième chantier : le conseil écologique local. Il aura aussi son rôle à jouer sur les transitions. Bien sûr, on peut dire qu'il n'est pas encore mis en place. C'est nouveau. Je n'ai pas d'exemple de conseil écologique local ailleurs. Chacun a ses initiatives et nous, nous souhaitons prendre le temps de poser le sujet au sein des services et également avec les partenaires associatifs tels que le collectif Ensemble pour le climat. Ce dernier a souhaité prendre un peu de temps pour se réunir, faire des réunions spécifiques et nous faire remonter ses propositions ; propositions qu'ils vont nous faire remonter dans la semaine afin que nous puissions les rencontrer le 12 décembre. Sur ce chantier du conseil écologique local, nous avons également eu des rencontres avec le monde universitaire, le CERAPS (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales) qui est un laboratoire de

l'université de Lille, avec la Boutique des sciences et Alexis VLANDAS pour justement associer l'expertise scientifique. C'est un troisième dispositif, qui je pense, répond aux préoccupations qui sont les vôtres.

Quatrième dispositif que nous souhaitons voir émerger également dès 2021, c'est le budget participatif. C'est là aussi un gros sujet. Il ne s'agit pas simplement de claquer les doigts. C'est lourd à mettre en place et cela demande également une organisation spécifique des services. Toutefois, l'objectif que nous nous fixons est de lancer ce budget participatif dès le dernier trimestre 2021. Je pense que c'est un objectif particulièrement ambitieux vu la situation que nous connaissons.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme éléments de réponse. Je pense vraiment que cela va dans le sens d'un renforcement et d'un renouvellement de la participation citoyenne, que cela va dans le sens des enjeux auxquels nous devons faire face en matière de résilience des territoires. Je ne suis pas certain que le comité de liaison que vous proposez soit la réponse la plus pertinente aujourd'hui au regard des priorités de renouvellement des formes démocratiques.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Victor. Question suivante.

Fabien DELECROIX, groupe Acces

C'est moi qui vais la poser pour le groupe Acces. Je voulais revenir sur la Poste car je pense que c'est un sujet qui vous tient à cœur comme à nous et à beaucoup de gens à Villeneuve d'Ascq ; je parle de la Poste du Breucq en particulier.

La large mobilisation citoyenne des Villeneuvoises et des Villeneuvois nous a permis de recueillir un millier de signatures en un peu plus d'un mois sur une pétition. Avec elle, les initiatives des uns et des autres ont permis que la Poste du Breucq ne soit pas fermée à ce jour et maintenue jusqu'au mois d'août 2021. C'est une bonne nouvelle. Au-delà de cette date, la direction de la Poste conditionne le maintien de ce bureau à une fréquentation suffisante. Cependant, elle a réduit ses horaires et transfère une partie de ses activités, le relais colis, à la station-service Total rue Jean-Jaurès, côté pair ; le pupitre aux couleurs de la Poste y est d'ailleurs déjà en place et prêt à fonctionner.

Dans ces conditions, la fréquentation du bureau de poste du Breucq est implicitement compromise. Dès lors et étant donné ces éléments, est-ce que la proposition de la Poste ne vous apparaît pas comme un marché de dupes ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est toi qui réponds Victor ?

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Oui. La mobilisation collective a, effectivement, permis d'arracher une période d'observation jusqu'à août 2021 pour le bureau de Flers-Breucq. Vous demandez si

cette proposition de la Poste ne constitue pas un marché de dupes. Personne n'est dupe et surtout pas nous. Le combat pour le maintien du bureau de poste de Flers-Breucq ne date pas d'hier. Il a commencé en 2018, au cœur de l'été. Didier MANIER avait, à l'époque, fait un courrier au directeur régional de la Poste. Le Maire avait interpellé. Il y avait eu une motion du Conseil municipal qui avait été faite dans la foulée. Une pétition avait été faite par les habitants du quartier qui là aussi atteignait plusieurs centaines de signatures. Tout cela a, effectivement, permis de gagner du temps. Cela fait deux ans et demi que nous sommes dans un bras de fer avec la Poste et que cette fermeture est sans cesse repoussée parce que nous maintenons ce bras de fer.

Bien sûr, nous nous battons pied à pied et jusqu'à présent, nous avons eu quelques petites victoires. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas pleinement satisfaits. Nous le serons pleinement lorsque nous aurons eu gain de cause. Malheureusement, nous savons quelle est la stratégie nationale actuelle de la Poste qui vise à la réduction d'un certain nombre de ses implantations et il est vrai que nous avons parfois le sentiment d'être le pot de terre contre le pot de fer mais nous ne lâchons pas. Le Maire a pu rappeler lors de la dernière rencontre avec le directeur régional réseau et le délégué régional que nous étions prêts à aller jusqu'au bout sur un certain nombre de dossiers y compris sur les notions de permis de construire et de projets immobiliers, etc. Même si nous sommes dans notre tort, nous irons jusqu'au bout pour bloquer les choses s'il n'y a pas une relation constructive sur le devenir du bureau de poste.

Concernant la question spécifique du point Total, nous avons rencontré la Poste le 20 novembre. Le lendemain matin, j'étais auprès des employés du bureau de poste pour échanger avec eux sur cette rencontre qui avait eu lieu la veille. Ils m'avaient alerté précisément sur ce qu'ils appellent les instances ; j'ai découvert que cela s'appelait comme ça. Qu'est-ce que les instances ? Lorsque vous avez un colis ou une lettre recommandée, vous avez un petit papier et vous retournez au bureau de poste pour récupérer votre lettre recommandée ou votre colis. Ils m'avaient alerté là-dessus. J'ai envoyé un mail au directeur régional réseau de la Poste le lundi. Je vais vous le lire comme cela, ça sera plus simple. Ainsi, vous verrez que nous nous battons vraiment pied à pied et dans le détail. *« J'ai été informé d'une réunion d'arbitrage cette semaine sur l'évolution de la répartition des lettres et colis en instance visés par le facteur sur le secteur Nord de la ville. Actuellement, l'ensemble des instances est centralisé sur le bureau de poste de Flers Breucq. Le projet prévoit qu'une partie des instances soit transférée sur le point contact de la station Total rue Jean-Jaurès. Conformément à nos échanges de ce vendredi, l'objectif de l'actuelle période d'observation est de consolider le niveau d'activité du bureau de poste de Flers-Breucq. Le transfert d'une partie des instances apparaît dès lors comme contradictoire avec cet objectif puisqu'elle viendrait réduire d'autant le nombre d'opérations réalisées. Aussi, je vous remercie de surseoir à ce projet. Je reste naturellement disponible pour tout échange sur ce qui permettra de dynamiser la fréquentation du bureau de poste de Flers-Breucq. »*

Réponse de Laurent POIRET, le directeur régional réseau : *« Lors de notre rencontre*

de vendredi, j'ai indiqué que nous avons signé un partenariat avec la station Total. Nous avons à faire face à une hausse historique de l'activité colis et afin de servir au mieux nos clients sans générer une file d'attente et des incivilités, ce partenariat vise essentiellement à améliorer la qualité de service. Les clients qui retirent des instances souhaitent avant toute une rapidité de cette opération et une ouverture plus large que celle d'un bureau de poste notamment pour les personnes qui travaillent et ne peuvent se rendre la journée au bureau. Il s'agit donc d'une offre de service complémentaire à celle du bureau de poste. Cela permet également aux chargés de clientèle du bureau de conseiller les clients et d'offrir un meilleur service sans devoir se préoccuper du temps passé avec ces derniers. Les instances n'impactent pas le calcul de l'activité du bureau de poste mais génèrent bien souvent un mécontentement du fait de l'amplitude horaire et du temps d'attente. Pour dynamiser l'activité du bureau, il nous faut développer notre activité bancaire, l'activité des clients professionnels, la promotion de notre offre téléphonie et courrier. La remise d'instance n'est donc pas une opération de conseil et ses clients ne sont pas sensibles aux offres citées. »

Naturellement, nous ne sommes pas dupes du petit jeu qui se joue avec la Poste. Simplement, nous avons au moins un certain nombre d'écrits qui nous permettent d'avoir la preuve que ce retrait des instances du bureau de poste de Flers-Breucq ne doit pas être intégré dans l'étape bilan qu'ils ont prévue l'été prochain en matière d'activité.

Sur le reste, nous les tannons sur le devenir de ce bureau et nous essayons de leur faire comprendre qu'au-delà même du maintien du bureau, ils font une erreur commerciale. Lionel BAPTISTE a relevé la comparaison avec le bureau de poste d'Annappes. Quand celui-ci est devenu autre chose qu'un bureau de village tel qu'il existait il y a 30 ans c'est-à-dire juste un point de guichet, et que l'on y a mis un certain nombre de services, de conseillers bancaires, que les locaux ont été revus pour les rendre plus agréables, pour remettre des présentoirs, des bureaux, il a été particulièrement redynamisé. C'est ce que nous essayons de leur proposer et ce sur quoi nous insistons pour qu'ils réinvestissent ce bureau et le transforme. L'activité y est faible parce que l'offre proposée l'est aussi. C'est en tout cas notre condition. Est-ce que cela veut dire que nous aurons forcément gain de cause ? Nous nous battons pour. Je pense que vous vous battez pour également.

En attendant, nous communiquons aussi très largement auprès de la population. Il y aura un article dans la Tribune de janvier. Dans celle de décembre, il y a une communication du Maire pour tous les habitants des quartiers Nord de la ville pour rappeler cet historique, la mobilisation et le fait qu'il y a une pétition qui est toujours en ligne qu'ils peuvent signer et rappeler que le devenir du bureau de poste dépend également de la fréquentation par les habitants du quartier. Il est vrai que nous avons tous une responsabilité dans le maintien de nos bureaux de poste. C'est comme pour les commerces de proximité : si vous y tenez, il faut aussi les fréquenter et consommer autrement. C'est également le combat que nous menons. En tout cas, comptez bien sur notre vigilance. Nous nous battons vraiment pied à pied.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Victor. Nous allons rappeler M. le Maire pour qu'il lève la séance puisque c'est terminé.

La séance est levée à 23 heures 05.